



Ontario
College of
Teachers

Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

Rapport annuel 2019

Fixer la norme pour un enseignement de qualité





Table de matieres

Messages

- 1 Mot de la présidente
- 3 Mot de la registraire adjointe

Survol

- 6 Coup d'œil sur l'Ordre
- 8 Mandat de l'Ordre
- 9 Conseil de l'Ordre
- 11 Professionnalisme et transparence

Comité

- 14 Comité d'appel de l'agrément
- 15 Comité d'agrément
- 18 Comité de rédaction
- 19 Comité exécutif
- 21 Comité des finances
- 22 Comité de gouvernance
- 23 Comité des ressources humaines
- 24 Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle
- 27 Comité d'assurance de la qualité
- 28 Comité d'appel des inscriptions
- 30 Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation
- 41 Comité de direction

Statistiques

- 42 Transition à l'enseignement
- 47 Membres de l'Ordre
- 49 Données démographiques
- 52 Demandes d'inscription
- 54 Nombre de membres et lieux de formation
- 57 Qualifications des membres
- 63 Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires
- 64 Téléchargement des statistiques

Finances

- 66 Reddition de comptes
- 67 Rapport des auditeurs indépendants
- 69 Bilan
- 70 État des résultats et de l'évolution des capitaux propres
- 71 État des flux de trésorerie
- 72 Notes afférentes aux états financiers

ME VOICI!
Je m'appelle
Alex
QUI SUIS-JE?
Ma famille
Je suis **UNIQUE**
MES CHOSES préférées!

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?
Ma famille
Je suis **UNIQUE**
MES CHOSES préférées!

Je m'appelle
QUI SUIS-JE?
Ma famille
Je suis **UNIQUE**
MES CHOSES préférées!

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?
Ma famille
Je suis **UNIQUE**
MES CHOSES préférées!

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?
Ma famille
Je suis **UNIQUE**
MES CHOSES préférées!

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?
Ma famille
Je suis **UNIQUE**
MES CHOSES préférées!

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?
Ma famille
Je suis **UNIQUE**
MES CHOSES préférées!

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?
Ma famille
Je suis **UNIQUE**
MES CHOSES préférées!

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?
Ma famille
Je suis **UNIQUE**
MES CHOSES préférées!

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?

ME VOICI!
Je m'appelle
QUI SUIS-JE?



Messages

Mot de la présidente



Les priorités stratégiques de l'Ordre : renforcer la reddition de comptes et la transparence, gérer les risques plus stratégiquement et stimuler l'engagement des partenaires.

Ces priorités sont les fondements sur lesquels nous nous appuyons pour régir la profession enseignante en Ontario.

Une fois encore, en 2019, elles continuent d'être clairement liées à notre mandat de protéger l'intérêt public et visent à favoriser la confiance du public.

Renforcer la reddition de comptes et la transparence

Rien n'est plus important que la sécurité et le bien-être des élèves de l'Ontario. Les modifications législatives, comme le programme de fonds pour thérapie et consultations, adoptées en 2019 et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020, l'illustrent bien.

Le conseil a adopté de nombreuses motions qui rendent notre fonctionnement plus transparent pour nos membres et le public. Par exemple, le cycle d'examen des politiques met en avant l'importance de faire un examen périodique de toutes les politiques pour s'assurer qu'elles respectent bien la *Loi sur l'Ordre des enseignantes*

et des enseignants de l'Ontario (la «Loi»), la réglementation et les règlements administratifs. Tous ces textes régissent notre organisme.

En avril 2019, le projet de loi 48, qui comprend des modifications à la Loi quant à la gouvernance de l'Ordre, a reçu la sanction royale. Nous avons informé le ministère de l'Éducation des nombreuses motions connexes adoptées par le conseil.

Ces directives du conseil fournissent au Ministère des renseignements clairs sur ce qui, selon le conseil, permet une gouvernance forte et transparente afin d'autoréglementer la profession enseignante en Ontario.

Stimuler l'engagement des partenaires

Durant l'été, nous avons organisé des groupes de discussion avec nos membres et le public dans le but de recueillir différents points de vue sur un certain nombre de nos initiatives et produits de communication.

Par exemple, nous avons discuté de la structure de gouvernance de l'Ordre et des sujets à privilégier pour les prochaines recommandations professionnelles.

Nous avons tenu ces séances en anglais et en français à Windsor, à Welland, à Ottawa, à Barrie, à Thunder Bay et à Toronto. Ces villes ont été choisies dans l'objectif de refléter

différentes régions géographiques, la démographie et les langues.

Le résultat de ces consultations permet au personnel de l'Ordre et au conseil d'agir plus efficacement.

Cette année, c'est avec grand plaisir que nous avons mis à l'honneur trois étudiants en enseignement doués et impressionnants grâce à notre programme annuel de bourses.

On a décerné la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson à Mia Kakebeeke, d'Ottawa, une étudiante inscrite au programme consécutif de formation à l'enseignement de l'Université d'Ottawa.

Fatima Ahmed, de Mississauga, une étudiante inscrite au programme consécutif de formation à l'enseignement de l'Université Lakehead, a reçu la Bourse de l'Ordre pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire.

Et enfin Jordan Cascagnette, d'Elora, un étudiant inscrit au programme consécutif de formation à l'enseignement de l'Université Nipissing, était le lauréat de la Bourse de l'Ordre pour les cycles intermédiaire et supérieur.

Reconnaitre l'excellence du service

Parmi ceux qui ont terminé leur service remarquable au sein du conseil, on compte les membres nommés Jean-Luc Bernard, en juillet, et Ronna Warsh, en mai, de même que les membres élues Shannon Marcus, en août, et Alicia Nunn, en octobre.

D'autres ont commencé leur mandat au conseil, dont les membres nommés John Cammarata, en octobre, et Wanda Percival, en décembre, ainsi que les membres élus Timothy Kwiatkowski et Jennifer Wyatt, en décembre, et Nancy Saunders, en mai.

Nous sommes reconnaissants du dévouement et de la contribution de celles et de ceux qui ont terminé leur mandat au conseil et nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collègues.

Le conseil, formé de 37 membres, comprend le privilège que nous avons de pouvoir nous autoréglementer et de gouverner dans l'intérêt public. Il le fait avec la plus grande transparence en toute conscience de la grande responsabilité qui lui est donnée, en prenant des décisions qui définissent l'orientation de la profession enseignante en Ontario.

J'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui incarnent les normes de déontologie dans leur travail à l'Ordre : respect, intégrité, empathie et confiance.

Les membres du conseil et le personnel de l'Ordre sont entièrement dévoués à exercer le mandat de l'Ordre. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour le professionnalisme et les efforts de collaboration de chacun.

Nicole van Woudenberg, EAO
Présidente du conseil

Messages

Mot de la registraire adjointe



En tant que professionnels, les enseignantes et enseignants s'épanouissent dans leur pratique grâce à l'autoréflexion. Il en va de même pour l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

À la fin de 2018, nous avons mené un exercice de définition des priorités stratégiques, lequel a abouti à un réalignement de notre travail.

Sous la direction du conseil, nous avons aligné notre travail afin de définir plus clairement comment :

- renforcer la reddition de comptes et la transparence
- gérer les risques plus stratégiquement, et
- améliorer l'engagement des partenaires.

Dans l'intérêt de la transparence, nous avons fait du langage clair une priorité dans nos conversations, sur notre site web, dans notre revue et nos documents, ainsi que dans nos dialogues avec les membres de la profession et le public. Nous avons mis à jour notre application mobile afin de permettre aux membres d'accéder plus facilement à leur dossier, aux nouveaux services de la bibliothèque et aux nouvelles de l'Ordre en temps opportun. Pareillement, nous avons cessé d'imprimer notre trousse de membre annuelle, une mesure ayant des avantages tant environnementaux que financiers. Et

nous avons remarqué que le public portait un intérêt accru pour *La Norme*, l'infolettre de l'Ordre distribuée à 30 000 abonnés, car son taux d'accès a grimpé en flèche.

La transparence est également attestée par la manière dont l'Ordre demande l'opinion des membres et du public, ainsi que par la façon dont nous communiquons les activités ou initiatives proposées. Par exemple, au cours de l'été, nous avons organisé des groupes de discussion dans six villes de l'Ontario afin de sonder le public et les professionnels sur plusieurs questions, allant de la gouvernance et du nom de notre organisme à des sujets d'intérêt en matière de futures recommandations professionnelles. En 2019, nous avons actualisé notre recommandation professionnelle intitulée *Faute professionnelle liée aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à l'inconduite sexuelle*, et enregistré la lecture de toutes nos recommandations, en français et en anglais. De plus, nous nous sommes rendus dans sept villes afin de parler des conseils prodigués dans la recommandation *Favoriser la santé mentale des élèves*, et nous en avons envoyé un exemplaire par la poste à nos 235 000 membres. L'an prochain, nous offrirons à nos membres des conseils sur les limites professionnelles.

Afin d'aider les étudiantes et étudiants en enseignement, nous avons actualisé notre ressource *Conseils essentiels pour les membres de la profession* et produit deux guides qui expliquent à nos postulants le processus d'appel des inscriptions. Nous nous sommes aussi

rendus dans des facultés d'éducation de l'Ontario pour parler de notre rôle et de nos responsabilités, du privilège de l'autoréglementation et des modalités d'inscription à l'Ordre.

Conformément à notre approche simplifiée et accessible, nous avons traduit les documents requis pour les examens d'agrément des programmes de formation à l'enseignement en français. Nous avons également développé un système pour enregistrer et quantifier le travail que nous effectuons avec les fournisseurs, ce qui aide aussi à enrichir les connaissances du personnel de l'Ordre.

L'obligation de rendre des comptes au public est l'un des fondements de la réglementation professionnelle. Le gouvernement provincial a rendu le test de compétences en mathématiques conditionnel à l'obtention de l'autorisation d'enseigner en Ontario. Ce test sera élaboré par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation et administré par les facultés d'éducation de l'Ontario. La nouvelle exigence s'inscrit dans le cadre de notre mandat légiféré d'établir et d'appliquer les procédures permettant d'accorder l'autorisation d'enseigner en Ontario et de démontrer au public le niveau élevé de préparation des enseignants de la province. La nouvelle condition touche les postulants qui déposent une demande d'inscription le ou après le 31 mars 2020.

Afin d'aider à gérer les risques, nous avons entrepris un examen complet de notre structure de gouvernance et envisageons de l'améliorer grâce à des changements et à des pratiques modernes. Le rapport sur cet examen vient orienter notre façon de progresser et nous en avons partagé les conclusions avec nos membres et les autres organismes de réglementation de l'Ontario.

Les principes d'atténuation des risques et de réduction des préjudices guident nos processus d'enquête et d'audience. Afin d'appuyer nos processus aux chapitres de l'administration,

de la discipline et de l'inscription, nous avons effectué un examen détaillé de nos besoins en services juridiques et des prestataires retenus. Pour renforcer la reddition de comptes, notre personnel a développé une méthode de suivi des ordonnances du comité de discipline portant sur des frais et amendes à la suite d'un processus disciplinaire, notamment une majoration en cas de non-paiement. Nous avons automatisé notre système pour faire le suivi de l'émission d'avis d'audiences disciplinaires en temps opportun, car nous reconnaissons que conclure des affaires promptement inspire confiance au public et assure l'équité administrative pour nos membres.

Après avoir évalué les affaires de faute professionnelle ou d'incompétence que les conseils et autorités scolaires de la province nous ont transmises, nous avons communiqué avec près de 20 directions de l'éducation afin de discuter du rôle qu'elles jouent pour nous aider à accomplir notre mandat de protection des élèves. À cette fin, nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement afin de créer un programme d'aide financière pour les élèves victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel ou impliqués dans de la pornographie juvénile alors qu'ils étaient sous la surveillance d'une enseignante agréée ou d'un enseignant agréé de l'Ontario ou sous sa responsabilité dans l'exercice de ses fonctions. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le programme aide à couvrir les coûts liés aux services de thérapie et de consultation. Comme toujours, nous communiquons ce que nous savons et ce que nous avons appris de nos homologues. Par exemple, en octobre, l'Ordre a accueilli d'autres organismes de réglementation afin de discuter des pratiques exemplaires qui servent à recevoir et à gérer les plaintes déposées contre les membres, ainsi que des défis à relever.

Une des façons d'améliorer l'engagement des partenaires réside dans nos efforts en matière de collaboration avec nos membres. Par exemple, moyennant l'aide des membres, nous

avons commencé à élaborer des ressources pour la formation à l'enseignement fondées sur les normes. Elles traitent d'un vaste éventail de thèmes, de la gestion de l'environnement à la littératie écologique en passant par la promotion des cultures du bien-être au sein de la pratique professionnelle. En partenariat avec l'Institut national canadien pour les aveugles, l'Ordre a transcrit en braille les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, en français et en anglais. Parmi nos efforts pour appuyer l'éducation autochtone, nous avons développé avec l'appui d'une artiste mohawk et d'un linguiste des Six Nations de Grand River des représentations artistiques des normes de déontologie qui ont été présentées au congrès 2019 du Réseau canadien des organismes de réglementation, lequel portait sur le thème «Une Collaboration qui honore la vérité et la réconciliation dans un contexte de réglementation».

L'engagement dépasse les échanges en chair et en os pour inclure des interactions dans l'univers numérique. En octobre, nous avons organisé une campagne de médias sociaux d'une semaine dans le cadre de la Journée mondiale des enseignants afin de mobiliser les liens personnels profonds que bien des personnes ressentent à l'égard de leurs enseignants les plus influents. Un million et demi de personnes ont vu les publicités numériques. Nous avons enregistré plus de 37 000 clics, «j'aime», partages et commentaires. En outre, notre taux de participation a grimpé de 183 % par rapport à la campagne de 2018. Grâce aux plateformes de médias sociaux comme Facebook, nous avons répondu aux questions dans les 10 heures et renforcé nos efforts pour informer nos membres et le public de nos activités. Entretemps, le personnel du Service à la clientèle a répondu à au moins 40 appels par jour.

Tout au long de l'année, nous avons rencontré des membres du personnel des fédérations d'enseignantes et d'enseignants ainsi que des associations de directions d'école, et accueilli

des délégations de divers pays, dont l'Australie, la Corée du Sud, la Chine et les Pays-Bas, ainsi que des représentants d'établissements de formation à l'enseignement d'Angleterre, d'Écosse, du pays de Galles et des États-Unis. De plus, nous avons parlé avec des dignitaires, comme le ministre de l'Éducation du Québec.

La transparence, l'atténuation des risques, la reddition de comptes et la collégialité continuent de façonner notre travail afin de maintenir la sécurité des élèves de l'Ontario et de favoriser leur réussite scolaire.

Au nom de notre conseil, de notre personnel et de nos partenaires en éducation et en auto-réglementation, je présente humblement les résultats qui attestent des progrès réalisés cette année au service de l'intérêt public.

Chantal Bélisle, EAO
Registraire adjointe



Survol

Coup d'œil sur l'Ordre

Notre mandat

L'Ordre régleme et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt public.

Nos responsabilités :

- établir les normes d'exercice et de déontologie
- délivrer, suspendre ou annuler les certificats d'enseignement
- agréer les programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel
- faire enquête sur les plaintes déposées contre nos membres et mener des audiences.

Nous devons aussi communiquer avec le public au nom de nos membres. Le présent rapport annuel est un exemple de communication avec le public, et notre [site web](#) en est un autre.

Dans l'intérêt public

Nous devons d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt public. Nos politiques et initiatives visent à favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie.

Pour les besoins de la transparence, le public peut accéder au [tableau des membres](#) sur notre site web afin de prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Il peut

aussi assister aux audiences disciplinaires et lire, dans notre revue et sur notre site web, un sommaire de [chaque audience](#) ainsi que de [la décision rendue](#).

Notre gestion

L'Ordre est régi par un conseil qui se réunit au moins quatre fois par an pour orienter notre travail, recommander des modifications réglementaires, et élaborer et approuver les politiques et procédures qui sont directement liées à nos objets et à notre mandat.

Des modifications à la structure de la régie de l'Ordre sont en cours de réalisation. En 2018, le comité de gouvernance a demandé un examen indépendant de la régie de l'Ordre, en vue de trouver des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacité de nos principales pratiques et structures de gouvernance.

Le comité de gouvernance a fait rapport de ses conclusions au conseil, lequel a transmis ses recommandations au gouvernement provincial.

En avril 2019, la *Loi pour des écoles sûres et axées sur le soutien*, qui modifie la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* – notamment en fonction de certaines recommandations proposées par le conseil de l'Ordre – a été adoptée. D'autres recommandations, comme la mise en œuvre de processus qui pourraient comprendre

l'élection ou la sélection (ou un modèle hybride de sélection après tirage au sort) de membres du conseil, ainsi que la capacité de nommer des personnes non membres du conseil pour siéger aux comités prévus par la législation, ne pourront être appliquées qu'après l'adoption de modifications législatives supplémentaires.

Le comité de gouvernance est disposé à conseiller le gouvernement et se prépare à prendre les mesures qui s'imposeront une fois que ces modifications auront été adoptées.

S'appuyant sur les recommandations du comité, le conseil a approuvé un processus de sélection après tirage au sort pour sélectionner les membres du conseil.

Nos membres – Enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario

Qui sont nos membres? Enseignantes et enseignants, conseillères et conseillers scolaires, directions adjointes, directions d'école, agentes et agents de supervision, directrices et directeurs de l'éducation, et certaines personnes qui occupent un poste en éducation ailleurs qu'au sein d'un conseil scolaire, doivent avoir reçu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre pour travailler dans les écoles et systèmes scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario. Nos membres travaillent aussi dans les facultés d'éducation, au ministère de l'Éducation, dans les fédérations d'enseignantes et d'enseignants, à l'Ordre, dans les écoles indépendantes et dans de nombreux autres établissements offrant des occasions d'apprentissage aux pédagogues et aux élèves, en Ontario ainsi qu'ailleurs au Canada et dans le monde. En 2019, l'Ordre comptait 234 053 membres.

Nos services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, lesquelles sont disponibles sur notre site web,

à la [bibliothèque Margaret-Wilson](#) (pour nos membres seulement) et dans nos revues trimestrielles [Pour parler profession](#) et [Professionally Speaking](#). Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales et des groupes de revendication, de même que d'autres provinces du Canada se tournent de plus en plus vers nous pour en savoir davantage sur la certification des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ainsi que le statut des programmes de formation à l'enseignement de partout dans le monde. Dans la mesure du possible, nous utilisons un langage neutre dans notre correspondance. Le fait de permettre aux membres de s'auto-identifier témoigne de notre volonté de favoriser l'inclusion et le respect de la diversité dans nos communications avec les postulantes et postulants, nos membres et les membres du public issus de diverses communautés.

Intervenants en éducation

La force du système d'éducation ontarien réside dans la richesse et l'étendue des connaissances et de l'expérience des personnes et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les groupes de parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les pédagogues et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les associations professionnelles pour cerner les enjeux et trouver des solutions. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter les intervenants en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui concernent la profession enseignante.

Mandat de l'Ordre

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité des membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de qualification et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de certificats autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, dont les certificats de qualification à titre d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

Conseil de l'Ordre

Membres élus



Charles Dimitry
Abraham, EAO



Diane Ballantyne, EAO



Page Bennett, EAO



Chantal Côté, EAO



Irene Dembek, EAO



Susan E. Elliott-Johns,
EAO



Rebecca Forte, EAO



Melissa Gaffen, EAO



Tim Gernstein, EAO



Erin Glen, EAO



Mary Ellen
Gucciadri, EAO



John Hamilton, EAO



Jacqueline
Karsmeyer, EAO



Timothy Kwiatkowski,
EAO (à partir du
5 décembre 2019)



Shannon Marcus, EAO
(jusqu'au 15 août 2019)



Mary-Anne Mouawad,
EAO



Sara Nouini, EAO



Alicia Nunn, EAO
(jusqu'au 28 octobre
2019)



Gerry O'Reilly, EAO



Nicola Powadiuk, EAO



Nancy Saunders, EAO
(à partir du 30 mai
2019)



Stéphane Vallée, EAO



Nicole van Woudenberg,
EAO



Jennifer Wyatt, EAO
(à partir du 5 décembre
2019)



Stephen Zimmermann,
EAO

Membres nommés



Jean-Luc Bernard, EAO
(jusqu'au 19 juillet 2019)



John Cammarata
(à partir du 31 octobre
2019)



Bob Cooper, EAO



Elizabeth Edgar-
Webkamigad, EAO



Godwin Ifedi



Colleen Landers



Marlène Marwah



Michelle Miner-Seal



Wanda Percival
(à partir du 6 décembre
2019)



Thomas (Tom) Potter



Vincent Rinaldo, EAO



Jonathan Rose



Ronna Warsh
(jusqu'au 28 mai 2019)

Chef de la direction et registraire



Michael Salvatori, EAO

Professionalisme et transparence

En tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario, nous avons le mandat de protéger les élèves avec professionnalisme et transparence.

Le professionnalisme, c'est d'assurer que les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario sont certifiés et méritent d'avoir le privilège de pratiquer leur profession dans les écoles élémentaires et secondaires financées par les fonds publics de l'Ontario. C'est aussi de continuer à faire du bon travail tout en y apportant des améliorations, au besoin.

La transparence, c'est d'être ouvert au sujet du travail que nous faisons et de le rendre accessible au public. De plus, c'est de communiquer simplement et clairement avec nos partenaires et de leur permettre de communiquer avec nous plus facilement.

Nous insufflons professionnalisme et transparence dans tous les aspects de notre travail. Ces qualités sous-tendent notre mission, notre vision, nos valeurs et nos priorités stratégiques. En voici quelques exemples :

Améliorations continues grâce à la rétroaction

L'été dernier, nous avons tenu des groupes de discussion dans six communautés ontariennes afin de recueillir l'opinion de nos membres et du public sur une variété de sujets, allant de thèmes pour une recommandation professionnelle à l'actualisation de notre application mobile. Nous utilisons l'information recueillie pour guider et réaligner notre travail au besoin.

Examen de la structure de gouvernance

Nous poursuivons l'examen de notre structure de gouvernance entamée en 2018. Avec l'appui de notre conseil, nous avons transmis au gouvernement des recommandations législatives visant à améliorer l'efficacité de notre structure de gouvernance.

Recommandation professionnelle : Favoriser la santé mentale des élèves

Éduquer les membres est l'une de nos fonctions conférées par la loi. Nous y parvenons en publiant des recommandations professionnelles. Nos recommandations guident et améliorent la pratique professionnelle de nos membres. Nous travaillons de près avec nos membres, des experts en la matière et nos partenaires en éducation pour assurer que nos recommandations sont utiles et pertinentes.

Au printemps de 2019, nous avons officiellement lancé notre plus récente recommandation professionnelle, *Favoriser la santé mentale des élèves*. Pour mieux faire connaître la recommandation et en faire la promotion, nous avons tenu des discussions fructueuses dans sept communautés de l'Ontario. Notre recommandation définit ce qui constitue la santé mentale et précise les responsabilités professionnelles des pédagogues tout en fournissant des ressources pour appuyer tant les élèves que les enseignants.

Protection du public et transparence en tout temps

En 2019, le comité de discipline de l'Ordre a mené 101 audiences et le comité d'aptitude professionnelle de l'Ordre en a mené 14. Les décisions accessibles au public sont disponibles sur notre site web à oeeo.ca.

Les décisions sont aussi accessibles au public par d'autres moyens :

- Nous affichons toutes les décisions disciplinaires sur le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII).
- Des copies des décisions disciplinaires sont disponibles à la bibliothèque Margaret-Wilson. Le public peut aussi en demander une version électronique.

- Les décisions sont transmises dans leur intégralité à Quicklaw, un des fournisseurs canadiens de services en recherche juridique par abonnement.
- Les sommaires des décisions du comité de discipline sont publiés sur notre site web ainsi que dans nos revues officielles, *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*.
- Nous gardons à jour le tableau public des membres, car il joue aussi un rôle important dans la communication des décisions du comité de discipline.

Trouver un membre

Depuis son lancement en 2001, [Trouver un membre](#) est la section la plus visitée de notre site web, avec 7,26 millions de visionnements en 2019.

Notre tableau public contient des renseignements sur les qualifications et titres de compétence de nos membres ainsi que des précisions sur toute révocation, annulation ou suspension de leur certificat de qualification et d'inscription.

Appli OEEO (pour les membres)

Nous avons actualisé notre [appli mobile](#). Sécuritaire et plus facile à utiliser, cette appli nous permet d'économiser du papier en offrant la trousse de renouvellement annuelle des membres en format numérique plutôt qu'imprimé. De plus, les membres peuvent désormais accéder rapidement à leur carte de membre EAO et à leur certificat de qualification et d'inscription.

Notre appli mobile est disponible pour les appareils Apple et Android.

Twitter

Notre fil [@OEEO_OCT](#) regorge d'informations sur nos événements, nos ressources pédagogiques, et plus encore!

Facebook

Consultez notre page [Facebook](#) pour :

- répondre à des sondages
- découvrir les délégations qui nous rendent visite
- lire nos dernières nouvelles
- consulter nos offres d'emploi
- être à l'affût des événements, tendances et activités.

YouTube

Visitez notre chaîne [YouTube](#) pour regarder des vidéos sur :

- des pratiques exemplaires et la façon dont elles inspirent les élèves à s'épanouir
- nos critères d'inscription
- le déroulement d'une audience disciplinaire
- nos conseils aux enseignants sur l'utilisation des médias sociaux
- l'inconduite professionnelle et la sécurité des élèves
- l'enseignement aux membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Vous pouvez également communiquer avec nous sur Instagram, LinkedIn et Pinterest.

Instagram

Notre compte [Instagram](#) met en lumière notre travail à l'aide d'images et de vidéos.

Pinterest

Notre compte [Pinterest](#) offre aux enseignants des ressources, allant de recommandations d'ouvrages inspirants à des conseils pratiques pour la salle de classe.

LinkedIn

Notre compte [LinkedIn](#) offre des mises à jour sur notre travail ainsi que de l'information sur le perfectionnement professionnel et les possibilités de carrière.

Infolettres

Abonnez-vous à [La Norme](#), notre infolettre destinée au public, afin d'en apprendre davantage sur :

- notre mandat;
- les qualifications des enseignantes et enseignants;
- la façon dont nous assurons le respect des normes élevées en éducation;
- nos rapports sur les tendances en éducation;
- la législation relative à l'éducation.

Nos membres peuvent s'abonner en ligne à l'infolettre [Des nouvelles de l'Ordre](#) pour rester au fait des dernières nouvelles et de l'évolution de nos activités et de celles de la profession enseignante. Cette publication fournit de l'information hâtive sur l'évolution des activités de l'Ordre et de la profession enseignante.

Revue imprimée et en ligne

[Pour parler profession](#), l'une des publications du domaine de l'éducation en français ayant le plus grand tirage en Amérique du Nord, est notre revue trimestrielle à l'intention de nos membres. Elle donne de l'information sur les tendances en éducation, les pratiques exemplaires en enseignement et la régie de la profession enseignante.

Vous pouvez vous y abonner ou la feuilleter gratuitement en ligne.

Consultez des statistiques dans nos rapports annuels

Nos [rapports annuels](#) fourmillent d'informations et fournissent des statistiques sur les enseignants agréés de l'Ontario, et un aperçu de notre histoire et de notre évolution.





Comité

Comité d'appel de l'agrément

Le comité d'appel de l'agrément est établi en vertu du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Le comité examine les demandes d'appel des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont l'agrément a été refusé ou assorti de conditions. Le processus d'appel de l'agrément permet de veiller à ce que l'agrément soit accordé aux programmes de formation et de perfectionnement professionnel équitablement en permettant aux établissements de faire appel d'une décision et de présenter de nouveaux renseignements ou de faire réviser la décision.

En 2019, les membres du comité ont pu assister à une orientation et à une séance de formation portant sur le mandat, le rôle et les processus du comité, le droit administratif, les délibérations et la rédaction de décisions.

Le comité n'a reçu aucun appel en 2019.

Membres du comité d'appel de l'agrément

- Charles Dimitry Abraham, EAO (é)
- Bob Cooper, EAO (n)
(à partir du 15 février)
- Melissa Gaffen, EAO (é)
- Mary Ellen Gucciardi, EAO (é)
(à partir du 6 décembre)
- Alicia Nunn, EAO (é) (présidente)
(jusqu'au 28 octobre)
- Jonathan Rose (n) (vice-président)

(n) = nommé

(é) = élu

Comité d'agrément

Le présent rapport annuel 2019 donne un aperçu des activités du comité d'agrément liées au troisième objet de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, soit d'«agrément des programmes de formation professionnelle des enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire».

Notre comité d'agrément examine et agréé les programmes de formation professionnelle du personnel enseignant de l'Ontario afin d'en assurer la qualité. Un processus d'examen rigoureux garantit au public que les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario répondent aux normes établies dans la réglementation.

Le comité d'agrément nomme un sous-comité pour examiner chaque programme de formation à l'enseignement en Ontario. Les nouveaux programmes sont évalués avant d'en autoriser la prestation aux étudiants en enseignement, et les programmes existants sont examinés tous les sept ans pour confirmer qu'ils répondent toujours aux normes et aux exigences.

Dans ces examens, les membres du sous-comité se penchent sur les documents soumis par le fournisseur du programme. Ils visitent également l'établissement d'enseignement lorsqu'ils envisagent le renouvellement de l'agrément d'un programme. Ils interrogent le corps professoral et les intervenants du programme, examinent le matériel et passent en revue les installations et les ressources. Les membres du public ont toujours l'occasion de faire part de leurs commentaires et de donner de la [rétroaction](#) sur les programmes en instance d'évaluation.

Après l'examen, le sous-comité rédige un rapport et présente ses recommandations et les éléments de preuve qu'il a pris en compte. Le comité prend connaissance de l'information contenue dans le rapport du sous-comité et rend une décision d'agrément.

Examens d'agrément

En 2019, le comité a examiné, aux fins d'agrément, les programmes de formation initiale à l'enseignement des trois fournisseurs suivants :

1. Brock University, Faculté d'éducation :
 - Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme consécutif et programme en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat.
2. École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne :
 - Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation (programme de langue française)
 - Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation [programme en français offert par l'enseignement à distance à temps partiel ou complet]

- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation [programme en français]

3. Lakehead University, Faculté d'éducation :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement combinant des domaines d'études en enseignement autochtone et des domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (formation des enseignants autochtones)
- Programme consécutif et programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec un domaine d'étude en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation

Fin 2019, la Faculté d'éducation de la Brock University (programme de baccalauréat en éducation autochtone) et celle de l'Université d'Ottawa (programme en anglais) ont soumis une demande de renouvellement d'agrément général de leurs programmes. Ces examens auront lieu en 2020.

Suivi des programmes ayant reçu l'agrément avec conditions

Le comité d'agrément peut rendre sa décision de plusieurs façons :

- i. accorder l'agrément sans condition;
- ii. accorder l'agrément avec conditions s'il

- iii. estimer que le programme ne satisfait pas entièrement aux exigences d'agrément;
- iii. refuser l'agrément du programme.

Lorsqu'un programme de formation à l'enseignement est agréé avec conditions, la faculté fournit au comité d'agrément un plan pour satisfaire aux conditions, suivi de rapports annuels qui décrivent les progrès réalisés. Les facultés peuvent également demander au comité de retirer les conditions des programmes agréés.

En 2019, nous n'avons pas agréé de programmes de formation à l'enseignement avec conditions. Le comité d'agrément n'a reçu et examiné aucun plan ou rapport annuel pour vérifier que les conditions étaient satisfaites.

Décisions concernant des modifications importantes et des ajouts à des programmes

Le comité d'agrément a reçu et examiné des demandes de modifications importantes et des demandes d'ajouts aux programmes pour les quatre fournisseurs suivants :

4. Queen's University, Faculté d'éducation :

- Ajout d'un accent sur l'enseignement du français langue seconde aux cycles primaire et moyen dans les programmes consécutif et concurrent
- Ajout d'un mode de prestation en plusieurs parties au programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner les matières d'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année

5. York University, Faculté d'éducation :

- Ajout d'un domaine d'études aux cycles moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur dans la matière Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits aux programmes consécutif et concurrent de formation à l'enseignement

6. Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto :

- Modification du nombre de crédits des composantes des deux programmes consécutifs de formation à l'enseignement agréés

7. Western University, Faculté d'éducation :

- Modification des pratiques d'évaluation du programme consécutif de formation à l'enseignement

Le comité a approuvé les modifications et les ajouts aux programmes de la Queen's University, de la York University, de l'Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto et de la Western University.

Fin 2019, la Faculté d'éducation de la University of Windsor a soumis une demande d'ajout d'un domaine d'études. L'examen de cet ajout au programme aura lieu en 2020.

Ressources en matière d'agrément

Afin d'équilibrer la rigueur, la cohérence et l'efficacité du processus d'examen de l'agrément, le personnel améliore continuellement les ressources et les pratiques. En 2019, les ressources ont été actualisées et traduites afin d'harmoniser les processus d'agrément rationalisés pour les fournisseurs francophones et anglophones. Toutes les traductions reflètent le langage réglementaire et la terminologie propre au secteur.

Pour situer le travail d'agrément dans un contexte de vérité et de réconciliation, l'Unité d'agrément a donné la priorité au développement de pratiques d'entrevue et de visite de sites adaptées à la culture. Elle s'est engagée à veiller à ce que l'expérience globale d'agrément pour les programmes d'enseignement autochtone et les participants autochtones soit également adaptée à la culture. L'apprentissage professionnel, mené spécifiquement par des universitaires autochtones, continuera de contribuer au développement

et au perfectionnement des ressources.

Perfectionnement professionnel du comité

Des présentations ont été faites pour appuyer le perfectionnement professionnel continu des membres du comité d'agrément.

Une orientation et des formations en temps utile sont intégrées aux réunions du comité en ce qui concerne les considérations règlementaires et juridiques. Parmi les sujets abordés, mentionnons l'analyse du rapport sur la transition à l'enseignement, la rédaction de preuves et l'atténuation des risques.

Rétroaction du public

Nous invitons le public à donner son avis sur les programmes de formation à l'enseignement qui font l'objet d'un examen. À cette fin, un outil sur notre site web permet de prendre connaissance des examens d'agrément à venir et de formuler des observations sur la qualité des programmes que le sous-comité doit examiner. Les publications sur les médias sociaux tout au long de l'examen d'agrément donnent aussi au public la possibilité de transmettre ses commentaires au sous-comité. Pour la première fois, en 2019, une version ojibwée de l'affiche annonçant la possibilité pour le public de fournir ses observations a été produite et utilisée pour un renouvellement d'agrément.

Membres du comité d'agrément

- Paige Bennett, EAO (é) (vice-présidente)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n) (jusqu'au 30 juin 2019)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é)
- Rebecca Forte, EAO (é)
- Vincent Rinaldo (n) (à partir du 15 février 2019)
- Colleen Landers (n) (présidente)
- Mary-Anne Mouawad, EAO (é)
- Tom Potter (n)

(n) = nommé

(é) = élu

Comité de rédaction

Pour parler profession, notre revue trimestrielle primée, est livrée, en français ou en anglais (*Professionally Speaking*), à 234 053 enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Elle renferme des histoires inspirantes sur nos membres, présente des rapports sur les tendances en éducation et en réglementation, et propose des articles de fond, des [critiques de livres ou autres](#), et des ressources pertinentes à des fins de perfectionnement professionnel.

On y trouve également le portrait d'[enseignantes et d'enseignants remarquables](#) qui ont influencé la vie de personnalités canadiennes.

Le comité de rédaction détermine les politiques éditoriales et publicitaires de la revue. Il en étudie le contenu avant sa publication et prépare les numéros suivants en vue d'établir une sélection thématique équilibrée et représentative des champs d'intérêt très diversifiés de nos membres. Chaque numéro met en vedette des pédagogues dont les pratiques exemplaires leur ont valu une reconnaissance à l'échelle régionale, provinciale ou nationale, et leur donne l'occasion de parler de leur philosophie à leurs collègues.

La rétroaction des membres de l'Ordre sur le contenu qu'ils trouvent le plus utile dans leur pratique professionnelle permet au comité de rédaction d'améliorer continuellement la revue.

Nos courts [portraits-documentaires](#) de la série «Pratiques exemplaires», lancée en 2014, demeurent populaires tant en français qu'en anglais. Affichés sur la chaîne YouTube de l'Ordre, ils donnent aux auditoires francophone et anglophone un aperçu du quotidien d'enseignantes et d'enseignants primés. L'un de ces petits films en français a été visionné plus de 3 400 fois.

Ces minidocumentaires viennent s'ajouter aux [articles du même nom](#) publiés dans la revue. Le tout met en lumière des membres de l'Ordre qui ont reçu un prix en enseignement. Leurs histoires illustrent un travail bien fait et présentent des techniques qui ont été utilisées avec beaucoup de succès.

En 2019, les articles de fond et sections spéciales de *Pour parler profession* ont traité d'initiatives importantes touchant l'Ordre et son mandat, y compris une recommandation professionnelle récente («Comment favoriser la santé mentale des élèves») et les modifications au projet de loi 48 visant à renforcer la sécurité des élèves de la province («Protéger les élèves»). Deux autres articles de fond, «Faute professionnelle d'ordre sexuel» et «Le jugement professionnel», ont porté sur notre toute dernière recommandation professionnelle et sur les choix judicieux, respectivement.

Le numéro de mars renfermait notre supplément annuel sur les QA, témoignant de l'importance du perfectionnement professionnel continu des membres de l'Ordre, ainsi que des statistiques clés émanant de notre [étude sur la transition à l'enseignement](#) de 2018 de l'Ordre, qui examinait le marché du travail pour les nouveaux membres de la profession enseignante.

La section «Autoréglementation» révèle l'engagement de l'Ordre à l'égard de la transparence et de la responsabilité. Dans cette section, les membres et le public en apprennent plus sur les activités de l'Ordre, de son conseil et de ses comités, du congrès au rapport annuel en passant par les sommaires d'audiences disciplinaires que nous sommes tenus de publier. Ces sommaires s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre de l'auto-réglementation de la profession.

Comité exécutif

Le comité se réjouit du fait que la revue de l'Ordre a encore une fois reçu de nombreux prix en 2019. *Professionally Speaking* a été reconnue à l'échelle internationale aux prix Tabbie 2019, recevant six distinctions (dont une médaille d'or, une d'argent et un «Top 25»). Les prix Tabbie, présentés par TABPI (Trade Association Business Publications International), reconnaissent l'excellence éditoriale et visuelle dans les revues commerciales, associatives et d'affaires de langue anglaise dans le monde entier. D'autre part, la revue a également récolté une médaille d'or et quatre d'argent aux Prix du magazine canadien : B2B, qui célèbrent l'excellence des revues professionnelles au pays.

Le comité de rédaction continue d'orienter le travail de façon à offrir aux lecteurs une sélection de sujets pertinents qui abordent des questions d'intérêt dans le domaine de l'éducation. Il encourage la discussion et la rétroaction de la part des membres de l'Ordre, lesquels peuvent s'exprimer par l'intermédiaire de diverses sections telles que «Pratiques professionnelles», «Lu, vu, entendu», et «Courrier des lecteurs».

Membres du comité de rédaction

- Jean-Luc Bernard (n)
(jusqu'au 11 juillet)
- Chantal Côté, EAO (é) (vice-présidente)
- Melissa Gaffen, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n) (président)
- Timothy Kwiatkowski, EAO (é)
- Marlène Marwah (n)
(à partir du 12 juillet)
- Nicola Powadiuk, EAO (é)
(du 15 février au 28 novembre)

(n) = nommé

(é) = élu

Le comité exécutif dirige les activités de l'Ordre entre les réunions du conseil.

Il est composé de la présidente et du vice-président du conseil ainsi que des présidentes et présidents des comités d'agrément, de discipline, des finances, d'aptitude professionnelle, d'enquête, d'appel des inscriptions, et des normes d'exercice de la profession et d'éducation. En 2019, un membre additionnel du conseil a été nommé au comité pour répondre à l'exigence du mandat d'inclure un minimum de deux membres nommés.

Le comité se réunit au moins quatre fois par an, en conjonction avec les réunions du conseil, afin d'examiner et d'approuver les ordres du jour des réunions du conseil.

Le comité exécutif a procédé à plusieurs nominations en 2019 afin de pourvoir les postes vacants au sein des comités règlementaires, permanents, spéciaux, et prévus par la loi. Plusieurs postes nommés demeurent vacants.

En décembre 2013, le conseil a adopté une motion conférant au comité exécutif la responsabilité de choisir les sujets des recommandations professionnelles et d'examiner leur cadre de travail. En 2019, le comité a approuvé une mise à jour de la recommandation sur la faute professionnelle d'ordre sexuel qui a été publiée pour la première fois en 2002. Le comité a également décidé que la prochaine recommandation portera sur les limites professionnelles. Elle devrait être publiée en 2021.

Le comité exécutif administre le programme de bourses de l'Ordre, lequel en comprend trois :

- Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson, nommée en l'honneur du second registraire de l'Ordre.
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur.

En 2019-2020, le comité a remis des bourses aux personnes suivantes :

- Mia Kakebeeke (Université d'Ottawa), lauréate de la bourse Joseph-W.-Atkinson
- Fatima Ahmed (Université Lakehead), lauréate de la bourse pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire
- Jordan Cascagnette (Université Nipissing), lauréat de la bourse pour les cycles intermédiaire et supérieur.

Le conseil a remis les prix aux trois lauréats lors de sa réunion de décembre 2019.

Le comité exécutif a le pouvoir de rendre une ordonnance provisoire enjoignant au registraire de suspendre un certificat de qualification et d'inscription s'il est d'avis que les gestes ou la conduite d'un membre exposent les élèves à un préjudice ou à des blessures et s'il y a de fortes chances qu'ils le fassent. Le comité peut également enjoindre aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle de tenir une audience afin de déterminer si une allégation est fondée, et ce, sans la participation du comité d'enquête. En 2019, aucune ordonnance provisoire n'a été rendue pour suspendre le certificat d'un membre, tandis que deux demandes de renvoi devant la commission d'aptitude professionnelle ont été accordées et une troisième demande rejetée.

Le registraire peut demander l'approbation du comité exécutif pour assigner un dossier à un enquêteur de l'Ordre. Ce processus est habituellement requis quand l'Ordre ne peut obtenir l'information ou les preuves de manière volontaire. Aucune demande de ce type n'a été reçue en 2019. En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le registraire peut aussi demander l'approbation du comité exécutif afin d'entreprendre une enquête sur un membre de l'Ordre sur la base de « motifs raisonnables et probables » de faute professionnelle, d'incapacité ou d'incompétence.

Aucune demande d'approbation en ce sens n'a été reçue en 2019.

Membres du comité exécutif

- Diane Ballantyne, EAO (é) (à partir du 31 mai 2019)
- Irene Dembek, EAO (é)
- Susan Elliott-Johns, EAO (é)
- Tim Gernstein, EAO (é) (vice-président)
- John Hamilton, EAO (n) (à partir du 15 février 2019)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
- Colleen Landers (n)
- Michelle Miner-Seal (n) (du 15 février au 30 mai 2019)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Jonathan Rose (n) (à partir du 31 mai 2019)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é) (présidente)
- Ravi Vethamany, EAO (é) (jusqu'au 4 janvier 2019)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Comité des finances

Le comité des finances se réunit régulièrement, tout au long de l'année, pour examiner la situation financière de l'Ordre. Il évalue les tendances en matière de dépenses et de revenus par rapport au budget approuvé, en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité dans la reddition de comptes.

Le comité, qui joue le rôle de comité d'audit de l'Ordre, supervise l'audit annuel externe, ce qui comprend la préparation des états financiers vérifiés conformément aux normes de publication de l'information financière pour les organismes à but non lucratif de l'Ontario.

Le comité adhère à des principes financiers qui garantissent que les services mandatés de l'Ordre sont financés de façon appropriée et que les frais demeurent à des niveaux adéquats pour maintenir sa stabilité financière.

Les cotisations constituent la principale source de financement de l'Ordre. Nous avons traité la cotisation de 235 102 membres en 2019, soit 2 491 de plus que prévu.

La perception de recettes tirées d'autres droits a également légèrement dépassé les prévisions budgétaires de 145 000 \$. Une partie importante de cette augmentation des recettes est liée aux évaluations des postulantes et postulants hors province, qui ont augmenté de 105 000 \$, et à une légère augmentation des remises en vigueur, qui ont dépassé les prévisions de 20 000 \$.

En 2019, l'Ordre a approuvé un budget de fonctionnement de 42 119 402 \$ et enregistré un déficit de trésorerie d'exploitation de 3 732 467 \$.

Membres du comité des finances

- Diane Ballantyne, EAO (é) (présidente)
- Colleen Landers (n) (vice-présidente)
- Mary Ellen Gucciardi, EAO (é)
- Vincent Rinaldo, EAO (n)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est un comité spécial du conseil. Ses activités visent principalement la gouvernance du conseil et de ses comités ainsi que l'élection des membres du conseil. Il offre une orientation sur des questions liées à la gouvernance, comme l'évaluation des risques, l'efficacité, le perfectionnement professionnel des membres du conseil, la planification de la relève et l'efficacité en matière de transition.

En 2019, le comité a axé ses efforts sur les 37 recommandations découlant de l'examen indépendant de notre structure de gouvernance effectué par Governance Solutions Inc. Pour chaque recommandation, le comité a tenu compte des raisons exposées par les experts et a présenté ses recommandations au conseil.

À ses réunions de février-mars et de mai, le conseil a pris en considération les recommandations touchant la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et ses règlements, nos règlements administratifs et nos politiques, et a recommandé au ministre de l'Éducation d'apporter les modifications suivantes à la loi :

- réduire la taille du conseil de 37 à 18 membres
- établir un conseil composé d'un nombre égal de membres de la profession et de membres du public
- établir un processus de sélection après tirage au sort¹ des membres du conseil
- nommer des personnes autres que des membres du conseil aux comités prévus par la loi, aux comités réglementaires et au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

¹ Un processus de sélection après tirage au sort consiste en l'envoi d'une invitation à des membres de la profession et du public sélectionnés au hasard à poser leur candidature à un poste au conseil.

- garantir une représentation égale de membres de la profession et du public sur chaque comité prévu par la loi
- confier aux membres du conseil et des comités des mandats de trois ans de manière échelonnée, renouvelables une fois (pour une durée totale de six ans)
- confier aux présidentes et présidents du conseil et des comités un mandat renouvelable de deux ans.

Avril 2019 a vu l'adoption de la *Loi pour des écoles sûres et axées sur le soutien*, laquelle a entraîné un certain nombre de modifications à notre loi. Bien qu'elles ne soient pas encore entrées en vigueur, les modifications renforcent les recommandations du conseil, à deux exceptions près : aucune mention n'a été faite du processus de sélection et de certains comités composés de personnes autres que des membres du conseil.

Le conseil ayant approuvé un nouveau cadre de gouvernance, le comité a commencé à en définir plus précisément les divers éléments constitutifs. En l'absence des modifications à la loi, le comité cherche pour le moment à fournir des conseils au gouvernement tout en se tenant prêt à agir une fois les changements apportés.

Sur la base des recommandations fournies, le conseil a approuvé un processus de sélection après tirage au sort pour nommer les membres du conseil, ainsi qu'un processus de demande reposant sur un profil de compétences pour les membres des comités qui ne sont pas membres du conseil.

À la fin de l'année, le comité de gouvernance a retenu les services d'une facilitatrice externe pour contribuer à l'élaboration d'un profil et d'une grille de compétences pour les processus susmentionnés.

Membres du comité de gouvernance

- Irene Dembek, EAO (é)
- Tim Gernstein, EAO (é)
- John Hamilton, EAO (é)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Tom Potter (n) (président)
- Jonathan Rose (n) (vice-président)
- Ronna Warsh (n) (jusqu'au 28 mai 2019)
- Richard Filion (n) (à partir du 16 septembre 2019)

(n) = membre nommé
(é) = membre élu

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est un comité spécial du conseil. Il surveille la mise en œuvre du programme salarial du personnel de l'Ordre et émet des recommandations au conseil sur les politiques en matière de ressources humaines ainsi que sur le processus d'embauche de la personne qui assumera le poste de registraire et de registraire adjoint.

Généralement, les membres du comité des ressources humaines se réunissent trois ou quatre fois par an. Or, en 2019, les membres se sont réunis à 13 reprises. Le travail du comité a porté, entre autres, sur la révision du processus d'évaluation du rendement annuel pour le poste de registraire et chef de la direction. Ce nouveau processus a mené à l'examen des compétences en fonction d'une grille d'évaluation.

Le comité s'est également penché sur le processus de recrutement et de nomination en vue de combler la vacance prévue pour le poste de registraire, puis celle éventuelle pour le poste de registraire adjointe ou adjoint.

Membres du comité des ressources humaines

- Paige Bennett, EAO (é) (jusqu'au 21 novembre)
- Timothy Kwiatkowski, EAO (é) (à partir du 6 décembre)
- Marlène Marwah (n)
- Michelle Miner-Seal (n) (présidente)
- Alicia Nunn, EAO (é) (vice-présidente) (jusqu'au 28 octobre)
- Gerry O'Reilly, EAO (é) (à partir du 6 décembre)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)

(n) = membre nommé
(é) = membre élu

Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

Trois comités de l'Ordre se répartissent la responsabilité de traiter les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante.

Le comité d'enquête examine toutes les plaintes et détermine comment elles seront traitées. Le comité de discipline tient des audiences sur les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, tient des audiences sur les allégations d'incapacité.

Généralement, des sous-comités formés de trois membres prennent des décisions en tenant compte de l'information qu'ils ont reçue au sujet d'une plainte. Les sous-comités sont composés d'au moins un membre élu et d'un membre nommé du conseil. L'Ordre tient aussi une liste de membres et d'anciens membres du conseil qui ont déjà siégé à des sous-comités et qui peuvent être appelés, au besoin, à siéger de nouveau.

Chaque année, des employeurs ainsi que des membres du public et de la profession communiquent avec l'Ordre environ 1 500 fois pour soulever des inquiétudes impliquant les membres de l'Ordre. Près de la moitié de ces situations sont réglées comme il se doit à l'échelon local, au sein de l'école ou du conseil scolaire. L'autre moitié représente des déclarations officielles de situations préoccupantes de la part du public, des membres et des employeurs, dont environ 45 pour cent sont réglées à l'étape des préoccupations initiales. Le reste est renvoyé à un sous-comité d'enquête.

En 2019, le comité d'enquête a traité 412 plaintes, et les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont statué sur 115 cas.

Comité d'enquête

Sous la direction du comité d'enquête, le personnel de l'Ordre enquête sur les plaintes de façon équitable et impartiale.

Les enquêteurs de l'Ordre présentent les renseignements recueillis à un sous-comité d'enquête. Celui-ci a l'autorité de prendre l'une des mesures suivantes concernant une plainte :

- refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte ne porte pas sur des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité;
- refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte est frivole ou vexatoire, ou qu'elle constitue un abus de procédure, sans substance manifeste ou encore qu'elle est déposée pour une raison malhonnête;
- décider de ne pas transmettre une plainte au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle pour que soit tenue une audience;
- donner un avertissement ou une admonestation au membre, par écrit ou en personne;
- envoyer un rappel ou un avis écrit au membre;
- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du programme de règlement des plaintes;
- transmettre une plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle pour la tenue d'une audience;
- résoudre une affaire liée aux évaluations du rendement du personnel enseignant par l'entremise d'un engagement, soit une entente qu'un membre a conclue avec l'Ordre. Le comité d'enquête a envisagé ce processus pour la première fois le 14 septembre 2017.

Membres du comité d'enquête

- Charles Dimitry Abraham, EAO (é)
- Bob Cooper, EAO (n)
- Tim Gernstein, EAO (é)
- Erin Glen, EAO (é) (vice-présidente)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é) (présidente)
- Michelle Miner-Seal (n)
- Bonnie Oakes Charron (n)
- Gerry O'Reilly, EAO (é)
- Jennifer Wyatt, EAO (é)

(n) = nommé

(é) = élu

Processus de règlement des plaintes du comité d'enquête

Quand l'affaire s'y prête et avec l'accord des parties prenantes, l'Ordre a recours au programme de règlement volontaire des plaintes. Ce processus, prévu par la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, peut être une solution de remplacement efficace à une longue enquête. Depuis le 31 janvier 2018, un sous-comité d'enquête composé d'un seul membre peut statuer sur une plainte en ratifiant un protocole d'entente. La participation au programme ne porte pas préjudice aux parties.

Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations de faute professionnelle et d'incompétence que le comité d'enquête (et parfois le comité exécutif) lui achemine. Si un sous-comité de discipline conclut qu'un membre a commis une faute professionnelle ou a adopté une conduite qui répond à la définition d'incompétence telle qu'elle figure dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, il peut prendre la ou les mesures suivantes :

- enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription;

- enjoindre au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pour une période d'au plus deux ans;
- enjoindre au registraire d'assortir son certificat de qualification et d'inscription de conditions ou de restrictions;
- ordonner que l'imposition d'une sanction soit reportée pendant une période précise et que cette sanction ne soit pas imposée si des conditions particulières sont remplies pendant cette période.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le comité peut également :

- exiger que le membre reçoive une réprimande, une admonestation ou du counseling de la part du comité;
- lui imposer une amende maximale de 5 000 \$ payable au ministre des Finances;
- ordonner que le membre règle des frais à l'Ordre.

Membres du comité de discipline

- Diane Ballantyne, EAO (é)
- John Cammarata (n)
- Irene Dembek, EAO (é)
- Richard Filion (n)
- Rebecca Forte, EAO (é) (vice-présidente)
- Mary Ellen Gucciardi, EAO (é)
- John Hamilton, EAO (é) (présidente)
- Élane Legault (n)
- Marlène Marwah (n)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Wanda Percival (n)
- Thomas (Tom) Potter (n)
- Nicola Powadiuk, EAO (é)
- Jonathan Rose (n)
- Nancy Saunders, EAO (é)
- Stéphane Vallée, EAO (é)

(n) = nommé

(é) = élu

- Puisqu'au moins un des membres du sous-comité est nommé au conseil, le public est représenté dans le processus disciplinaire. Le sous-comité comprend également au moins un membre élu au conseil. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Les audiences du comité de discipline sont ouvertes au public.

Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend l'affaire et détermine si la santé mentale ou physique du membre en cause le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles ou si son certificat de qualification et d'inscription doit être assorti de conditions ou de restrictions. Ces audiences sont généralement tenues à huis clos en vertu du paragraphe 32 (8) de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Si un sous-comité d'aptitude professionnelle conclut qu'un membre est frappé d'incapacité, il peut enjoindre au registraire de révoquer le certificat d'enseignement du membre, de suspendre le certificat jusqu'à deux ans, d'assujettir le certificat à des conditions ou restrictions, ou d'ordonner qu'une sanction soit reportée pour une période particulière et ne soit pas imposée si des conditions spécifiques sont remplies durant cette période.

Membres du comité d'aptitude professionnelle

- Diane Ballantyne, EAO (é) (vice-présidente)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n) (jusqu'au 17 juillet 2019)
- John Cammarata (n) (à partir du 6 décembre 2019)
- Irene Dembek, EAO (é) (présidente)
- Richard Fillion (n) (à partir du 12 juillet 2019)
- Rebecca Forte, EAO (é)
- John Hamilton, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n)
- Marlène Marwah (n)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Alicia Nunn, EAO (é) (jusqu'au 28 octobre 2019)
- Thomas (Tom) Potter (n)
- Nicola Powadiuk, EAO (é)
- Jonathan Rose (n)
- Stéphane Vallée, EAO (é)

(n) = nommé

(é) = élu

Comité d'assurance de la qualité

Le comité d'assurance de la qualité évalue le rendement de l'Ordre en fonction de ses objets prévus dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Il examine chacun de ses [11 objets](#) et trouve des occasions d'en appuyer la réalisation. Le comité passe en revue le travail de l'Ordre lié aux [priorités stratégiques](#) du conseil.

En 2019, le registraire, le registraire adjoint et les directrices et directeurs des divisions de l'Ordre ont présenté au comité la structure de l'Ordre et expliqué comment elle appuie le travail du conseil et de ses comités afin que l'organisme mène à bien son mandat. Les membres du comité ont aussi reçu un rapport faisant état de la philosophie centrale et de la collaboration organisationnelle de l'équipe de leadership de l'Ordre.

Au cours d'autres présentations, des membres du personnel de la Division des services aux membres et de l'Unité d'agrément ont expliqué comment leur travail est lié aux objets 2, 3 et 5 de l'Ordre. Les présentations visaient à appuyer le mandat du comité, qui est d'évaluer le rendement de l'Ordre relativement à ses objets définis dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

Membres du comité d'assurance de la qualité

- Diane Ballantyne, EAO (é) (présidente) (jusqu'au 8 mars 2019)
- Godwin Ifedi (n)
- Marlène Marwah (n)
- Nancy Saunders, EAO (é) (à partir du 12 juillet 2019)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)
- Stephen Zimmermann, EAO (é) (vice-président, puis président à partir du 27 septembre 2019)

(n) = nommé

(é) = élu

Comité d'appel des inscriptions

Objectif, équitable et transparent, le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Il examine les demandes d'appel des postulants à qui l'on a refusé l'autorisation d'enseigner et celles des membres dont le certificat de qualification et d'inscription est assorti de conditions ou de restrictions, puis rend des décisions.

Quand un postulant fait appel de la décision du registraire de lui refuser l'autorisation d'enseigner, le comité peut enjoindre au registraire :

- de délivrer un certificat;
- de délivrer un certificat si le postulant satisfait aux exigences précisées dans les règlements;
- de délivrer un certificat assorti de conditions ou de restrictions;
- de refuser de délivrer un certificat.

Quand le but de l'appel d'un membre est de faire retirer ou modifier les conditions ou restrictions dont est assorti son certificat, le comité peut enjoindre au registraire :

- de refuser sa demande;
- de supprimer toute condition ou restriction dont est assorti son certificat;
- d'assortir son certificat de conditions ou de restrictions particulières.

Le travail du comité permet de s'assurer que les postulants sont traités de manière équitable tout en préservant la confiance du public dans les décisions du registraire au nom de la profession enseignante. Le comité entend des appels en français et en anglais.

En 2019, on a nommé de nouveaux membres du conseil au comité. À la réunion d'orientation, les membres du comité ont participé à des séances de formation sur les enjeux touchant le processus d'appel des inscriptions, notamment :

Membres du comité d'appel des inscriptions

- Jean-Luc Bernard, EAO (n) (jusqu'en juillet 2019)
- Chantal Côté, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Sara Nouini, EAO (é) (présidente)
- Stéphane Vallée, EAO (é) (vice-président)

(n) = nommé

(é) = élu

- le mandat et les processus du comité;
- le cadre législatif de l'Ordre;
- le processus de certification;
- l'évaluation des titres de compétence;
- l'exigence d'aptitude professionnelle;
- les questions relatives aux droits de la personne;
- les principes directeurs des délibérations et de la rédaction de décisions.

Le comité d'appel des inscriptions a reçu 20 demandes d'appel en 2019. Sept d'entre elles provenaient de membres dont le certificat était assorti de conditions ou de restrictions, et 9 de postulants à qui l'on avait refusé l'autorisation d'enseigner. À la suite d'une réévaluation, 3 ont été retirées et 1 ne relevait pas de la compétence du comité.

En 2019, le comité s'est réuni 11 fois et a rendu 22 décisions, dont certaines découlant d'appels reportés de 2018. Typiquement, ses décisions se fondent sur les documents que les appelants et l'Ordre lui transmettent. Le comité examine aussi les demandes de présentation orale au cas par cas.

En tout, 7 personnes ont fait une présentation orale devant le comité à l'appui de leur appel en 2019. Le comité a examiné les dossiers d'appel sur papier de 15 autres personnes.

Motifs et résultats des appels en 2019

Motifs	Nombre
Condition ou restriction dont est assorti le certificat	10
Exigence concernant le programme de formation à l'enseignement non remplie	4
Exigence concernant le programme de formation à l'enseignement et exigence concernant les études universitaires non remplies	0
Exigence concernant le grade universitaire non remplie	6
Exigence de compétence linguistique non remplie	0
Exigence concernant le programme de formation à l'enseignement et exigence de compétence linguistique non remplie	2
Total	22

Résultats des appels	Nombre
Maintien de la décision initiale	14
Infirmation de la décision initiale	8
Modification de la décision initiale	0
Total	22

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et le *Cadre de formation de la profession enseignante* (le «Cadre») représentent la vision collective du professionnalisme en enseignement dans la province.



Cette vision constitue le fondement de la formation initiale à l'enseignement, de la formation continue, de la pratique professionnelle, de l'apprentissage continu et du leadership en enseignement.

Les normes décrivent les connaissances, les compétences, les valeurs et l'engagement éthique qui font partie intégrante de l'exercice de la profession enseignante en Ontario. Le Cadre présente clairement les formes multiples d'activités de formation et d'apprentissage continus auxquelles s'adonnent les membres de la profession.

Le comité formule des recommandations au conseil de l'Ordre sur l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des normes d'exercice et de déontologie, de même que du Cadre, et ce, afin de contribuer au renforcement du professionnalisme éthique. Par ailleurs, il

révise et approuve les lignes directrices de la politique en matière de qualifications additionnelles (QA), de même que la recherche connexe.

En 2019, le comité a mis l'accent sur les activités suivantes :

- mise en application des normes d'exercice et de déontologie au sein de la formation à l'enseignement et de la pratique professionnelle;
- communication et formation au sujet des normes;
- conception d'études et de ressources fondées sur les normes en matière de formation à l'enseignement;
- élaboration et mise en œuvre de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA;
- engagement de la profession et du public dans la révision des politiques liées aux QA;
- engagement dans la recherche pour soutenir l'élaboration de politiques en matière de QA, l'agrément des cours menant à une QA, la pratique professionnelle éthique, le leadership enseignant et la mise en œuvre des normes;
- élaboration et mise en œuvre de politiques relatives aux normes et à la formation à l'enseignement;
- processus pédagogiques concernant le leadership et les pratiques éthiques conformément aux normes de déontologie;
- élargissement de la sphère des membres qui s'engagent dans le travail de l'Ordre et, en particulier, les enseignantes et enseignants retraités, les enseignants autochtones, les enseignants travaillant avec des élèves sourds ou malentendants, les enseignants travaillant avec des élèves ayant une cécité ou une vue basse et les enseignants ayant une expertise dans divers domaines;
- appui à la mise en œuvre des normes d'exercice et de déontologie et du Cadre, ainsi qu'à la formation sur les normes et le

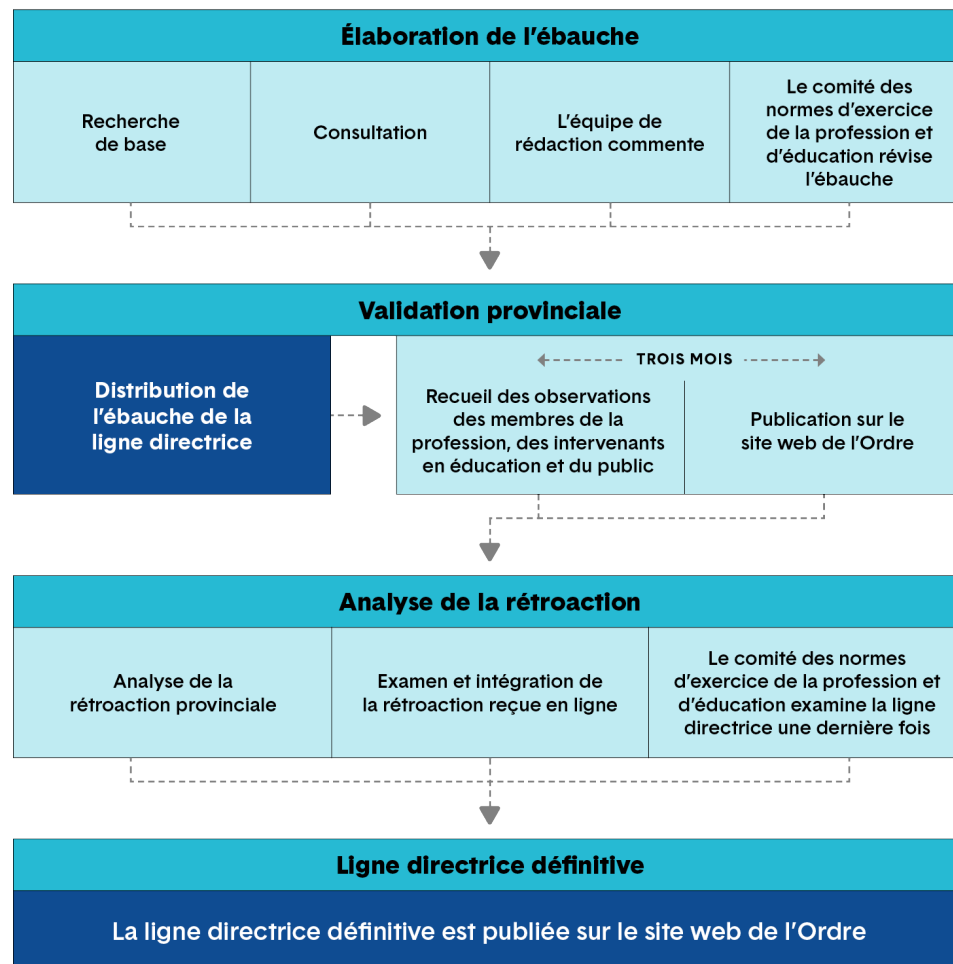
Cadre par les pratiques d'agrément liées aux cours menant à une QA.

Perfectionnement professionnel continu : révision des lignes directrices de la politique en matière de QA.

Partout en Ontario, des fournisseurs approuvés proposent des cours menant à une QA. Les lignes directrices de la politique en matière de QA délivrées par l'Ordre constituent le fondement de ces cours. Le contenu de ces lignes directrices pour la formation à l'enseignement reflète les connaissances, les compétences et les pratiques associées aux diverses facettes de l'enseignement et du leadership en éduca-

tion. Les normes d'exercice et de déontologie jettent les fondations des lignes directrices des cours menant à une QA, lignes qui fournissent un cadre global pour perfectionner les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles des enseignantes et enseignants. Les cours agréés menant à une QA sont conformes aux lignes directrices de la politique de l'Ordre en matière de QA. Le comité appuie l'élaboration collaborative des lignes directrices de la politique en matière de QA par son engagement auprès de la profession enseignante, des apprenants, des fournisseurs de QA, des partenaires en éducation et du public.

Cadre de développement et de révision d'une ligne directrice de cours menant à une QA



L'Ordre a recours à diverses pratiques inclusives afin d'encourager la prise de responsabilité et le leadership partagés lors de son processus démocratique d'examen des QA. Le comité a approuvé le cadre conceptuel de QA suivant afin d'orienter l'élaboration des politiques en matière de QA.

Liaison des politiques et des pratiques au service des communautés autochtones – Intégration dans toutes les lignes directrices de cours menant à une QA

Tous les cours menant à une QA que le personnel enseignant peut choisir de suivre pour améliorer sa pratique professionnelle contiennent des parties consacrées à la culture, à l'histoire et aux connaissances autochtones.

Ils abordent également les façons autochtones d'apprendre et d'être, les partenariats communautaires, ainsi que les éléments de formation de la conscience critique comme la décolonisation, les pratiques réparatrices et la déconstruction des préjugés personnels et systémiques, du pouvoir et des privilèges.

Vision du pédagogue et de l'apprenant

Les images anishinaabées suivantes qui illustrent la vision du pédagogue et de l'apprenant sont présentées dans toutes les lignes directrices de cours menant à une QA.



Cadres conceptuels autochtones

Autre point fort des cours menant à une QA axés sur les Autochtones : les cadres conceptuels spécifiques à la culture et créés par la communauté qui les sous-tendent. Vous trouverez ci-dessous deux exemples de cadres conceptuels créés par des membres de la communauté comme fondements de ces cours. Ils positionnent les cours menant à une QA comme étant fondés sur la communauté et menés par les Autochtones plutôt qu'eurocentristes ou motivés par les colons.



Ébauches approuvées des lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle

En 2019, le comité a approuvé 26 ébauches de lignes directrices de cours menant à une QA et un programme, qui sont passés au stade de la validation provinciale. Parmi ces lignes directrices :

Annexe B : Éducation technologique (2 lignes directrices)

- Design technologique, 9^e et 10^e année
- Design technologique, 11^e et 12^e année

Annexe C (10 lignes directrices)

- Géographie – 7^e et 8^e année
- Histoire – 7^e et 8^e année
- Teaching in a French Immersion Setting (en anglais seulement)
- Enseignement de l'oji-cri
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles de la parole et du langage)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (trouble du développement)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (douance)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (incapacité légère)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers multiples
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers

Annexe D : spécialiste en trois parties (12 lignes directrices)

- Actualisation linguistique en français/ Programme d'appui aux nouveaux arrivants (ALF/PANA)
- Jardin d'enfants
- Sciences et technologie (cycles primaire et moyen)

Programme

- Enseignement et leadership : dans les milieux des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Annexe E : spécialiste en études supérieures (1 ligne directrice)

- Informatique

Programme

- Enseigner aux élèves sourds ou malentendants

Lignes directrices définitives approuvées de cours menant à une QA

En 2019, le comité a approuvé 22 lignes directrices définitives de cours menant à une QA pour orienter la conception et la mise en œuvre de cours menant à une QA. Parmi ces lignes directrices :

Annexe A (8 lignes directrices)

- Affaires et commerce – Entrepreneuriat (cycle supérieur)
- Affaires et commerce – Technologie de l'information et communication (cycles intermédiaire et supérieur)
- Informatique (cycles intermédiaire et supérieur)
- Sciences économiques (cycle supérieur)
- Français (cycles intermédiaire et supérieur)

Annexe C (5 lignes directrices)

- Enseignement alternatif
- Informatique
- Santé et éducation physique – 7^e et 8^e année
- Suppléance
- Enseignement par la formation expérientielle en plein air

**Annexe D : spécialiste en trois parties
(9 lignes directrices)**

- Actualisation linguistique en français/ Programme d'appui aux nouveaux arrivants (ALF/PANA)
- Affaires et commerce – Entrepreneuriat
- Éducation de l'enfance en difficulté

Équipes provinciales de rédaction de QA

Le comité a reçu l'information concernant 12 séances de rédaction de QA dans la province, lesquelles ont mobilisé des membres de la profession en 2019 pour élaborer ou réviser les 44 lignes directrices suivantes de cours menant à une QA, telles qu'énumérées dans le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner :

**Annexe A : cycles intermédiaire et supérieur
(14 lignes directrices)**

- Éducation religieuse en milieu scolaire catholique
- Sciences de l'environnement
- Enseignement au cycle intermédiaire
- Musique instrumentale
- Musique vocale
- Enseignement au cycle moyen
- Arts visuels

Annexe C (2 lignes directrices)

- Arts intégrés
- Mathématiques – 7^e et 8^e année

**Annexe D : spécialiste en trois parties
(24 lignes directrices)**

- Jardin d'enfants
- Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse
- Études religieuses en milieu scolaire catholique
- Éducation environnementale
- Mathématiques (cycles primaire et moyen)
- Musique vocale (cycles primaire et moyen)
- Musique vocale (cycles intermédiaire et supérieur)
- Arts visuels

**Annexe E : spécialiste en études supérieures
(4 lignes directrices)**

- Études religieuses en milieu scolaire catholique
- Sciences de l'environnement
- Musique
- Arts visuels

Consultations provinciales sur les QA

L'Ordre collabore régulièrement avec ses membres, ses partenaires en éducation et le public pour réviser et élaborer les lignes directrices de la politique en matière de QA. Ce processus est essentiel pour appuyer des lignes directrices de cours menant à une QA qui reflètent les méthodes actuelles et favorisent l'exploration de concepts et le questionnement sur les pratiques novatrices et émergentes dans divers domaines de l'éducation.

Organisée par l'Ordre, une réunion à l'aide de la technologie du forum ouvert au sujet des lignes directrices du cours menant à la QA Éducation religieuse en milieu scolaire catholique a orienté le travail du comité. Au total, 45 participants d'associations et de conseils scolaires de langues française et anglaise de toute la province, y compris des élèves et des élèves conseillers, ont participé à l'exploration du thème «S'enquérir de la nature évolutive de l'éducation religieuse en milieu scolaire catholique» par l'entremise de qualifications additionnelles.

Rapports écrits

Nous avons produit les rapports écrits suivants pour soutenir les projets du comité en matière d'élaboration de politiques, de recherche et de travail éducatif fondé sur les normes :

- Élaboration de politiques et agrément de QA, Survol de l'année 2018, février 2019;
- Rapport d'activités déposé pour le rapport annuel 2018, comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation, 26 février 2019;

- Analyse du sondage sur la qualification additionnelle Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse, mars 2019;
- Questionnement sur l'apprentissage au cours de la petite enfance : principes, pédagogies et partenariats – Notes des discussions des participants à la séance en forum ouvert du 26 octobre 2018 dans le cadre de la révision des lignes directrices des cours menant à la QA Jardin d'enfants (annexe D), comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation, 27 mars 2019;
- Questionnement sur la nature évolutive de l'éducation religieuse en milieu scolaire catholique à l'aide des qualifications additionnelles – Notes des discussions des participants à la séance en forum ouvert du 24 septembre 2019.

Ateliers éducatifs

Des membres de la profession ont fait sept présentations au comité, lesquelles visaient à appuyer le travail d'élaboration de politiques dans les domaines suivants :

- Exploration du tableau provincial propre à l'enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse – Ateliers éducatifs présentés par :
 - l'équipe de la W. Ross Macdonald School;
 - le personnel de l'Institut national canadien pour les aveugles (Fondation INCA);
 - VUES pour les malvoyants.

Le comité s'est penché sur les défis pédagogiques actuels que pose l'enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse; il a été invité à envisager les prochaines étapes afin de «servir l'intérêt public» pour les apprenants en marge.

Le comité a également participé à des ateliers éducatifs portant sur les sujets suivants :

- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles de la parole et du langage)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (trouble du développement)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (douance)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (incapacité légère)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers multiples
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers physiques
- Jardin d'enfants
- Agrément de QA
- Représentations rotinonhsyón:nies des Normes d'exercice de la profession enseignante

Trouver une QA

En 2019, nos membres nous ont envoyé 170 demandes de renseignements au sujet des QA par le biais de la section Trouver une QA du site web de l'Ordre. Il s'agit d'une augmentation importante de ces demandes depuis que le comité a recommandé d'apporter des améliorations à cette section de recherche. L'Ordre a ainsi pu soutenir plus directement les demandes des membres relatives à des cours précis menant à des QA.

170 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
DE JANVIER À DÉCEMBRE 2019

EN DÉTAIL	OBJET	COURS	FOURNISSEURS
<p>DONNÉES SUR LES DEMANDES TROUVER UNE QA</p> <ul style="list-style-type: none">→ La majorité des demandes (20 %) reçues en janvier→ 140 demandes en anglais et 30 demandes en français→ Mode de prestation de cours le plus enregistré : en ligne	<p>L'OBJET DES DEMANDES</p> <ul style="list-style-type: none">→ Renseignements généraux sur un cours précis→ Rétroaction sur les cours→ Disponibilité d'un cours en ligne ou en présentiel→ Quand et où suivre un cours précis→ Recommandation d'un cours à un fournisseur→ Exigences de qualifications→ Processus d'inscription aux cours→ Offre de cours d'été→ Recommandation qu'un cours soit offert en français	<p>LES 5 COURS OU PROGRAMMES LES PLUS MENTIONNÉS DANS LES DEMANDES</p> <ol style="list-style-type: none">1 Éducation de l'enfance en difficulté2 Mathématiques :<ul style="list-style-type: none">→ cycles primaire et moyen→ 7^e et 8^e année3 Éducation religieuse en milieu scolaire catholique4 Français langue seconde5 Musique	<p>LES 5 FOURNISSEURS LES PLUS MENTIONNÉS DANS LES DEMANDES</p> <ul style="list-style-type: none">→ Université d'Ottawa→ Brock University→ Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO)→ Université Laurentienne→ Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)

Sondages menés auprès des personnes ayant suivi un cours menant à une QA

En 2019, le comité a recueilli des données de sondage de 1 758 personnes ayant suivi un de 13 cours menant à une QA, dont le programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD) et Enseigner aux élèves ayant une cécité ou une vue basse. Cette démarche a contribué à orienter l'élaboration de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA et les pratiques d'agrément.

Dépôts des demandes d'agrément de cours menant à une QA

Le comité a examiné l'approche reconceptualisée de l'Ordre pour les dépôts des demandes d'agrément de cours menant à une QA. Cette approche était harmonisée avec les procédures et pratiques liées aux processus d'élaboration des politiques utilisés pour les cours menant à une QA. Les procédures d'agrément visent à promulguer les normes et le Cadre ainsi qu'à aider le comité à mettre l'accent sur leur mise en œuvre continue. En 2019, l'Ordre a agréé 131 cours menant à une QA fondés sur les normes et le Cadre.

Procédures d'agrément des cours menant à une QA

Pour aider ses membres à prendre conscience du positionnement et des procédures d'agrément des cours menant à une QA que l'Ordre utilise dans l'examen des demandes d'agrément de ces cours et à les comprendre, le comité a participé à deux séances expérientielles sur la vision et les procédures d'agrément.

Formation professionnelle visant les fournisseurs de cours menant à une QA

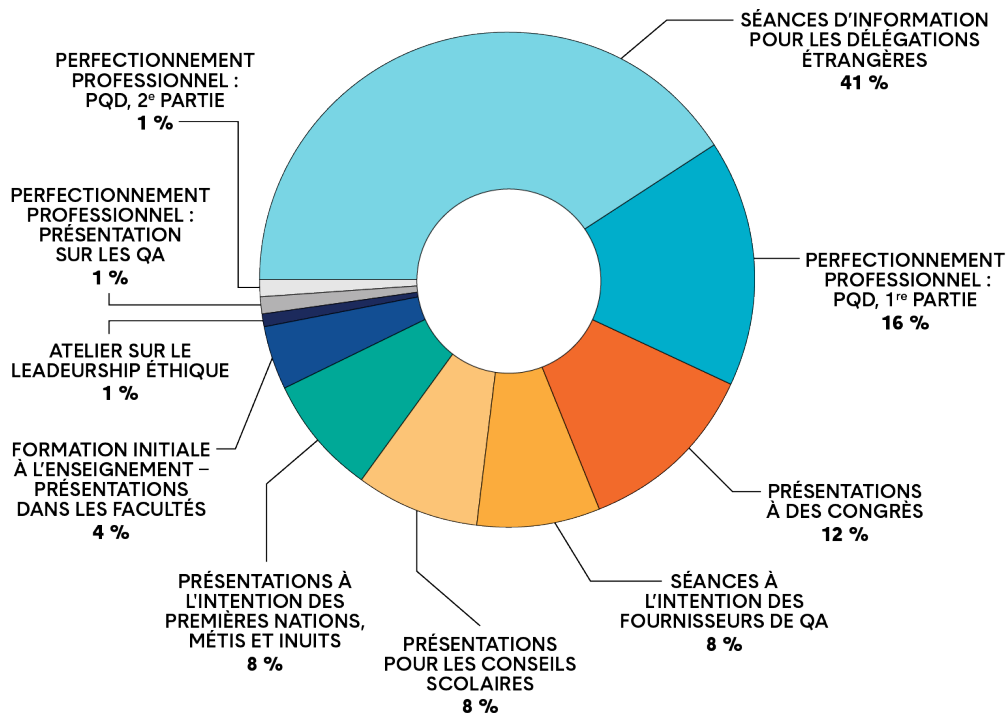
Le comité a reçu de l'information au sujet de six ateliers pour concepteurs et formateurs de cours menant à une QA qui misent sur les facettes suivantes de la conception de ces cours :

- acquisition d'aptitudes et de compétences pour repenser les cours menant à une QA ou les modules de cours selon le modèle des communautés d'apprentissage entièrement en ligne;
- conception intentionnelle de cours menant à une QA à partir d'un questionnaire et d'une approche antioppressive;
- reconceptualisation de la notion de handicap en éducation;
- Ces ateliers expérientiels ont offert aux concepteurs et aux formateurs de cours menant à une QA la possibilité d'explorer et de prendre part à un dialogue critique sur les éléments de la conception des cours menant à une QA.

Formation sur les normes

Les séances de formation sur les normes, tout comme les ressources fondées sur les normes, continuent d'appuyer et d'orienter la formation à l'enseignement ainsi que le développement du leadership. Ces séances d'information favorisent l'intégration des normes d'exercice et de déontologie ainsi que le Cadre au sein de la formation à l'enseignement.

En 2019, l'Ordre a animé 62 séances qui ont réuni 1 926 participants, dont des étudiantes et étudiants en enseignement, de nouveaux pédagogues, des formatrices et formateurs en enseignement, des leaders en éducation, des futures directions d'école, des concepteurs de cours menant à une QA et des pédagogues formés à l'étranger. La figure 2 présente une répartition des séances en 2019.



Formation à l'enseignement : ressources fondées sur les normes

Le comité a soutenu l'élaboration continue de ressources écrites et visuelles fondées sur les normes. Ces ressources pourront servir dans le cadre de la formation initiale à l'enseignement, du perfectionnement professionnel continu et de la pratique professionnelle. Elles appuient le mandat de l'Ordre en ce qui concerne l'application des normes et l'offre de perfectionnement continu. Elles étayent la pratique professionnelle éthique et sont le fruit d'une collaboration avec des membres de la profession. Exemples de ces ressources :

Ressources pour la formation à l'enseignement aux Premières Nations

L'artiste mohawk Elizabeth Doxtater, des Six Nations de la Grand River, a créé des représentations artistiques rotinonhsyón:nies des normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre pour les inclure dans les nouvelles lignes directrices du cours menant à la QA Enseignement et leadership : cadre des Premières Nations, des Métis et des Inuits.



Norme de *l'empathie*



Norme de *la confiance*



Norme de *le respect*



Norme de *l'intégrité*

De plus, nous avons conçu la ressource suivante pour la formation à l'enseignement aux Premières Nations, fondée sur les normes, pour la formation initiale à l'enseignement et le perfectionnement continu des pédagogues :

- *Représentation rotinonhsyón:nie des normes de déontologie de la profession enseignante*

Cette ressource contribuera à étayer l'inclusion pertinente des cultures et visions du monde des Premières Nations dans la formation initiale à l'enseignement et dans le perfectionnement professionnel continu.

Autres ressources pour la formation sur les normes

Versions en braille des Normes de déontologie de la profession enseignante, des Normes d'exercice de la profession enseignante et de la carte conceptuelle du *Cadre de formation de la profession enseignante*

L'Ordre, en collaboration avec l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), a rédigé des versions en braille des Normes de déontologie de la profession enseignante, des Normes d'exercice de la profession enseignante et de la carte conceptuelle du *Cadre de formation de la profession enseignante*. Ces ressources appuieront la QA *Enseigner aux élèves ayant une cécité ou une vue basse*.

Ressource sur la conception intentionnelle pour les fournisseurs de cours menant à une QA – Approche antioppressive

Une nouvelle ressource numérique provinciale portant sur la conception intentionnelle de cours menant à une QA a été produite en collaboration avec les concepteurs et les formateurs de ces cours. Elle vise à soutenir les pratiques des concepteurs et des formateurs de cours menant à une QA et de contribuer à renforcer les capacités provinciales en lien

avec l'adoption d'une approche antioppressive au sein des cours menant à une QA. Elle aidera aussi l'agrément des QA à l'Ordre. Le comité a indiqué que cette ressource numérique pourrait également profiter à la formation initiale à l'enseignement et au perfectionnement professionnel.

Membres du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

- Charles Dimitry Abraham, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é)
(présidente)
- Erin Glen, EAO (é)
- Mary Ellen Gucciardi (é)
- Mary-Anne Mouawad, EAO (é)
(vice-présidente)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Comité de direction

Ce comité, composé du vice-président du conseil et d'un membre nommé au conseil, fait avancer l'ordre du jour et le débat sur les motions durant une réunion du conseil de l'Ordre.

Membres du comité de direction

- Tim Gernstein, EAO (é)
- Colleen Landers (n)

(n) = membre nommé
(é) = membre élu



Transition à l'enseignement

Le très faible taux de chômage chez les enseignantes et enseignants en début de carrière en 2019 confirme que le surplus de personnel enseignant en Ontario, qui dure depuis dix ans, tire à sa fin.

Les enseignants dont la langue d'enseignement est le français continuent d'être très demandés; les plus récentes données sur l'emploi confirment des pénuries pour ce groupe de pédagogues.

La grande demande d'enseignants de français langue seconde (FLS) se maintient également; de nombreuses régions de la province font face à des pénuries.

Le taux de chômage des enseignants anglophones en première année de carrière a chuté à 7 %. Toutefois, la précarité des conditions contractuelles persiste pendant des années pour de nombreux enseignants de conseils scolaires de langue anglaise qui n'ont pas les qualifications pour enseigner le FLS.

Des pénuries d'enseignants sont prévues au cours des prochaines années. Elles seront beaucoup plus importantes que celles qui touchent déjà les enseignants francophones depuis quelques années.

Au secondaire, le moment où aura lieu la prochaine pénurie de personnel enseignant dans des matières autres que les mathématiques et les sciences dépendra de l'incidence de l'augmentation de l'effectif des classes et de la mise en œuvre de la politique en matière d'apprentissage électronique sur la réduction du nombre de postes en enseignement.

Taux de chômage des enseignants anglophones

PRIMAIRE-MOYEN



MOYEN-INTERMÉDIAIRE (MATHS OU SCIENCES)



MOYEN-INTERMÉDIAIRE (SAUF MATHS ET SCIENCES)



INTERMÉDIAIRE-SUPÉRIEUR (MATHS OU SCIENCES)

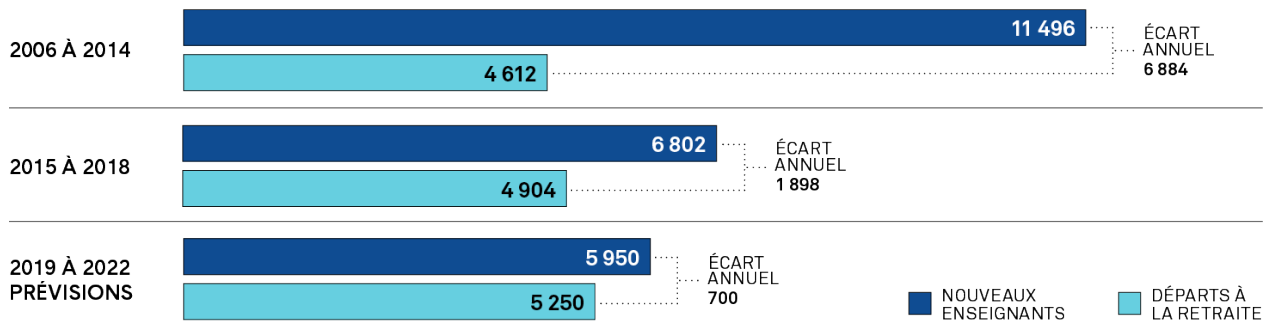


INTERMÉDIAIRE-SUPÉRIEUR (SAUF MATHS ET SCIENCES)

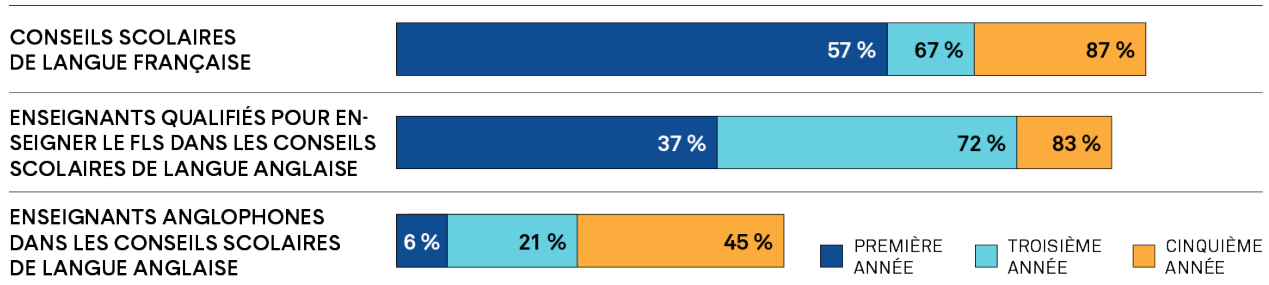


■ 2017 ■ 2018 ■ 2019

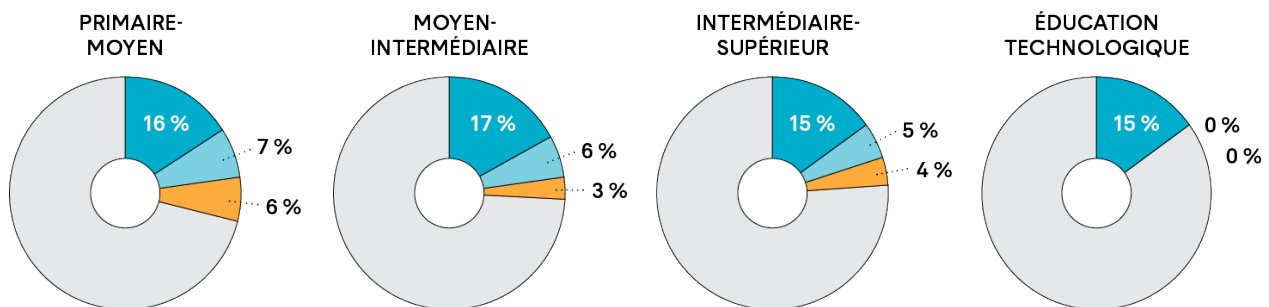
Nouveaux enseignants et départs à la retraite annuels



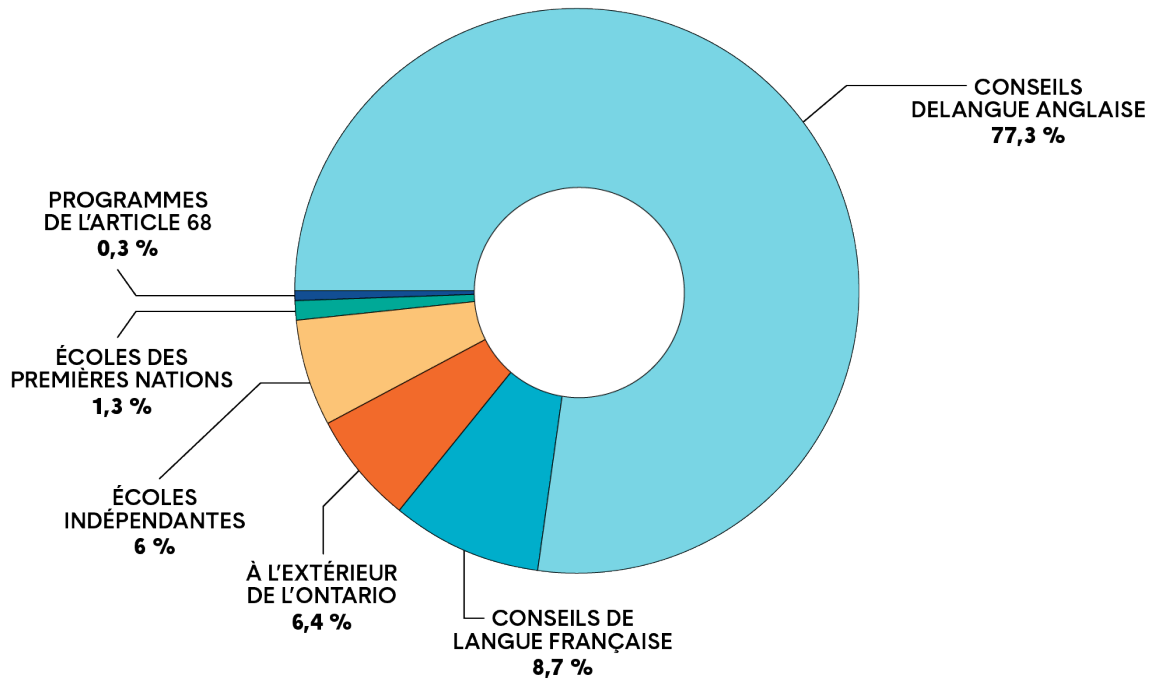
Enseignants en début de carrière ayant un poste permanent



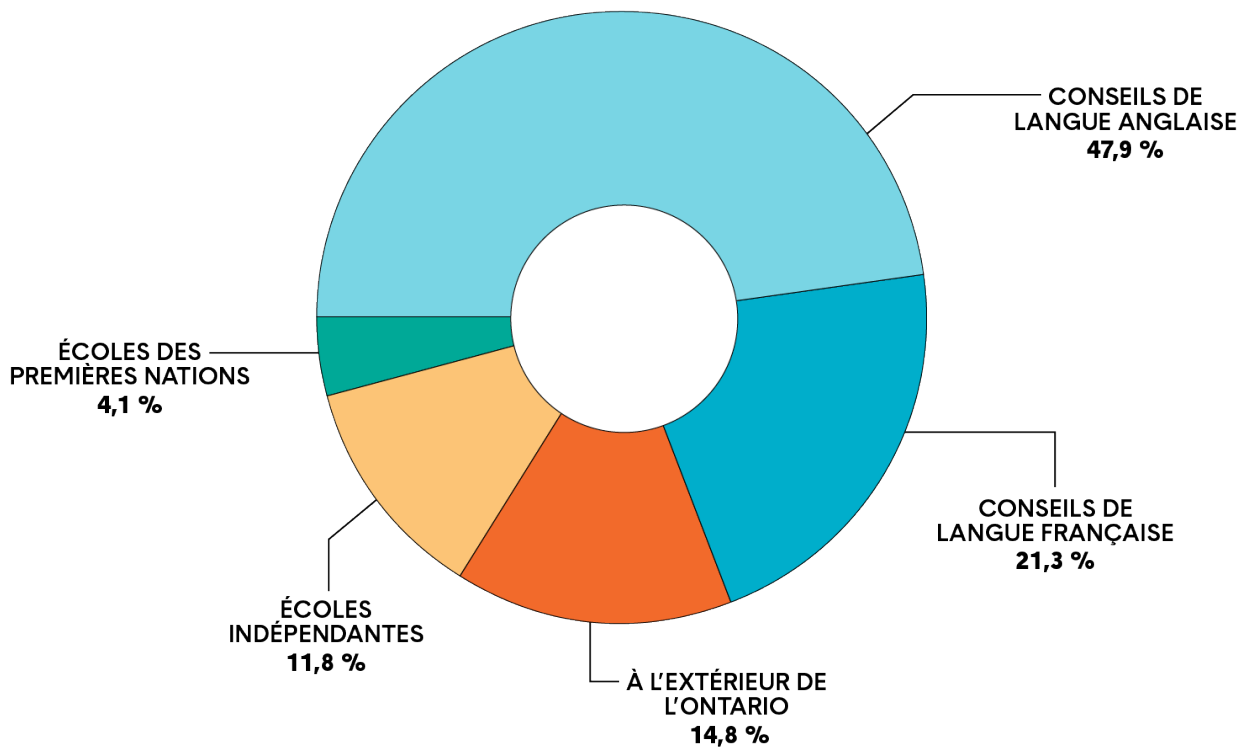
Taux de chômage en première année de carrière



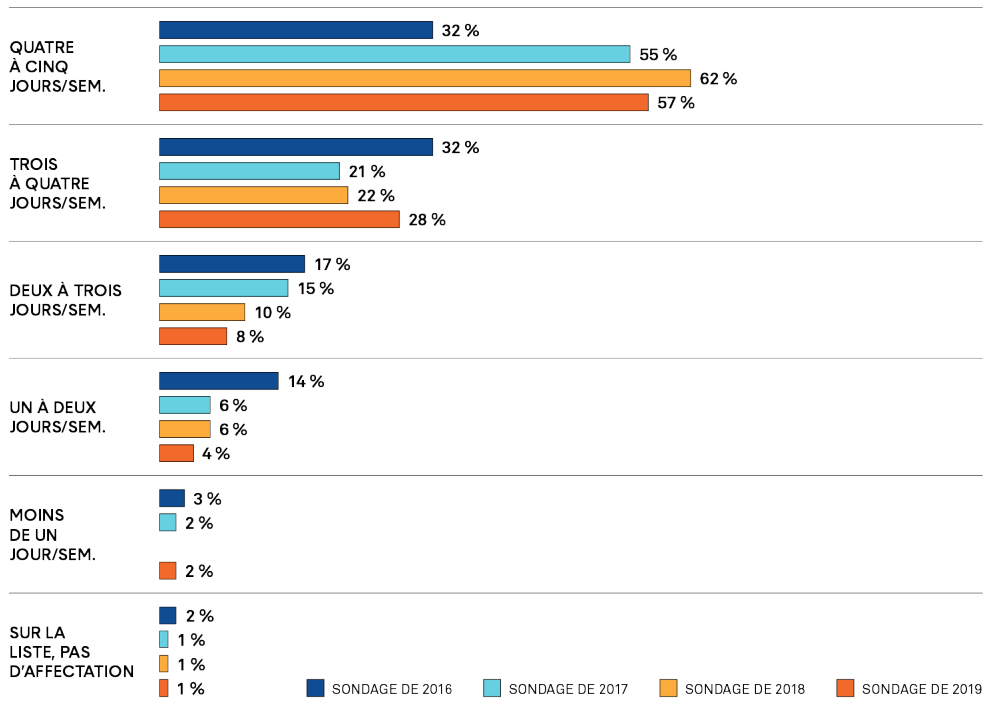
Employeurs des diplômés de l'Ontario en 1^{re} année de carrière en 2019 : tous les emplois, y compris la suppléance à la journée



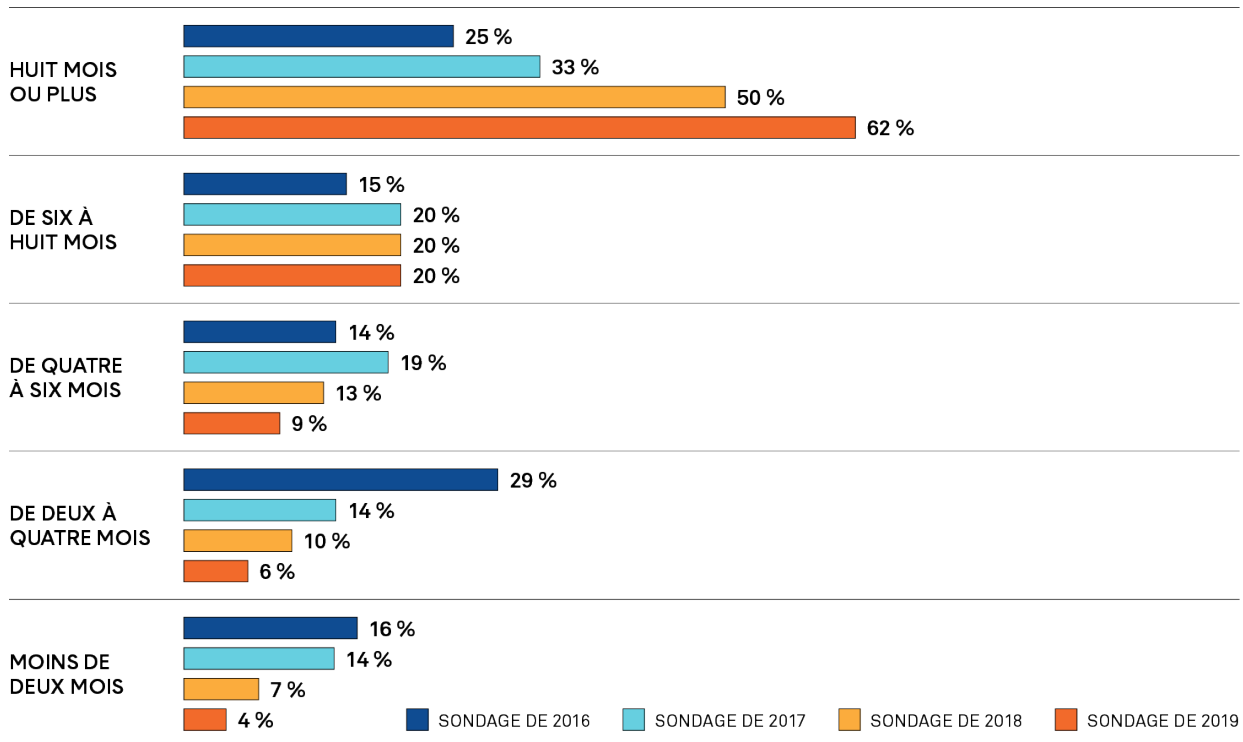
Employeurs des diplômés de l'Ontario en 1^{re} année de carrière en 2019 : postes permanents seulement



Fréquence de la suppléance à la journée des enseignants en 1^{re} année de carrière résidant en Ontario

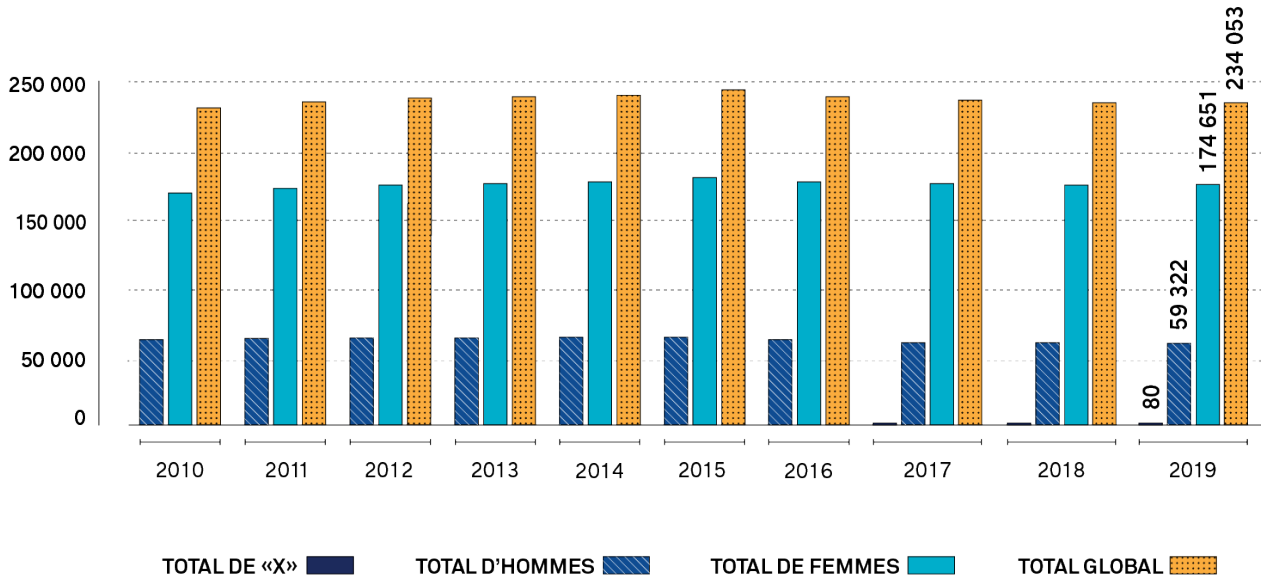


Temps sur la liste de suppléance des enseignants en 1^{re} année de carrière résidant en Ontario

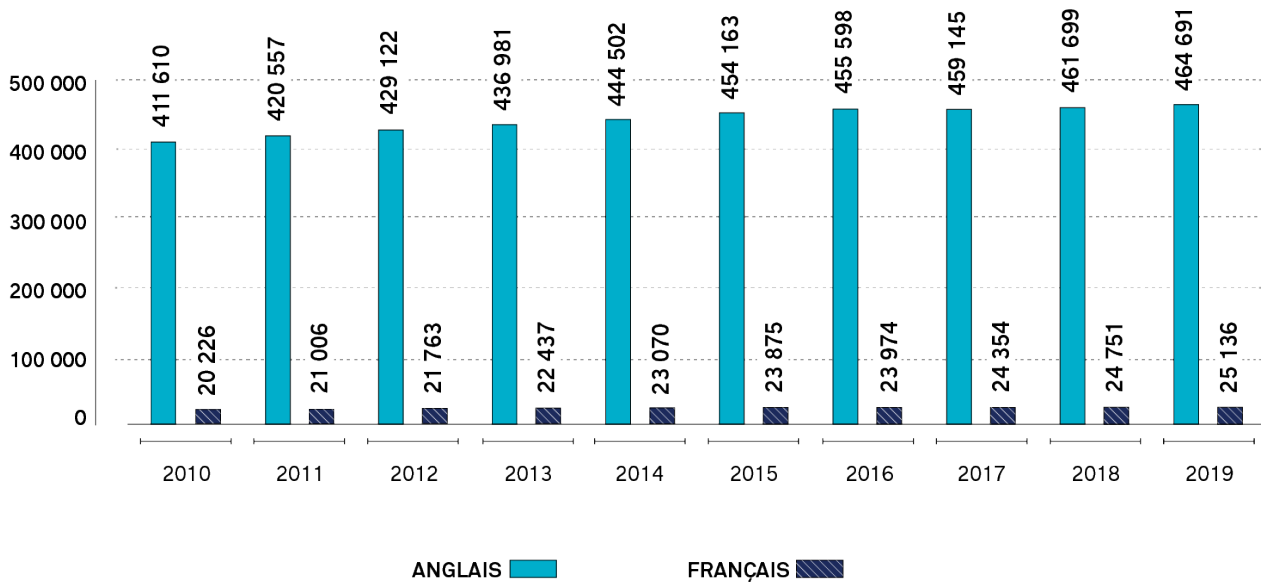


Membres de l'Ordre

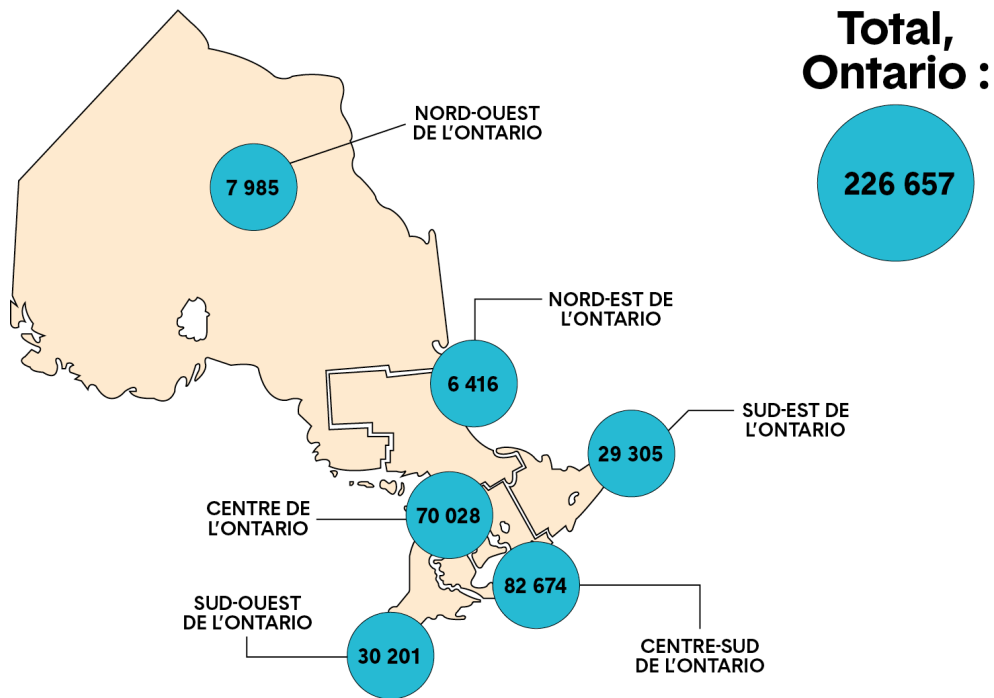
Membres en règle



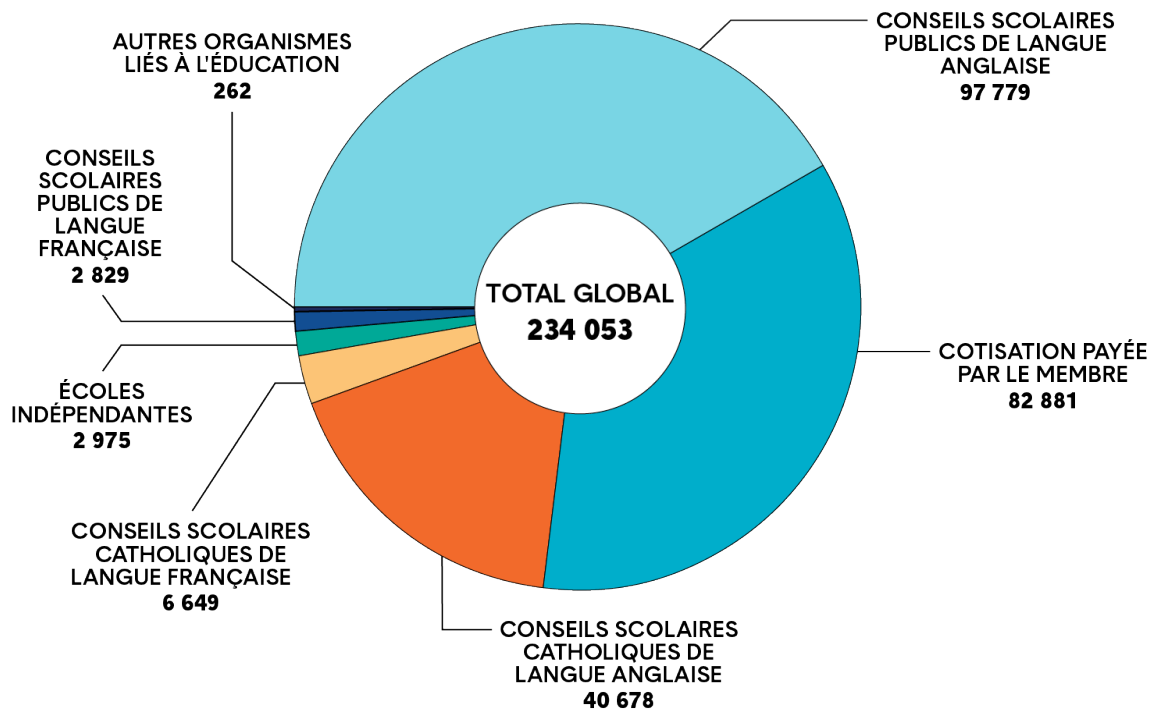
Membres figurant au tableau public



Répartition géographique

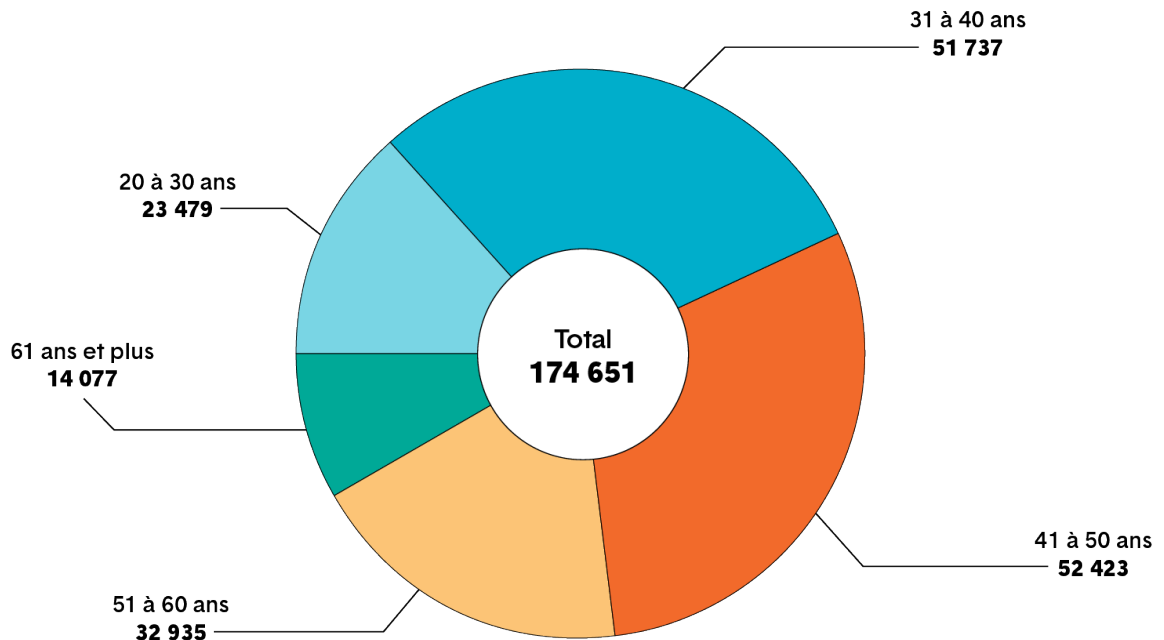


Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation)

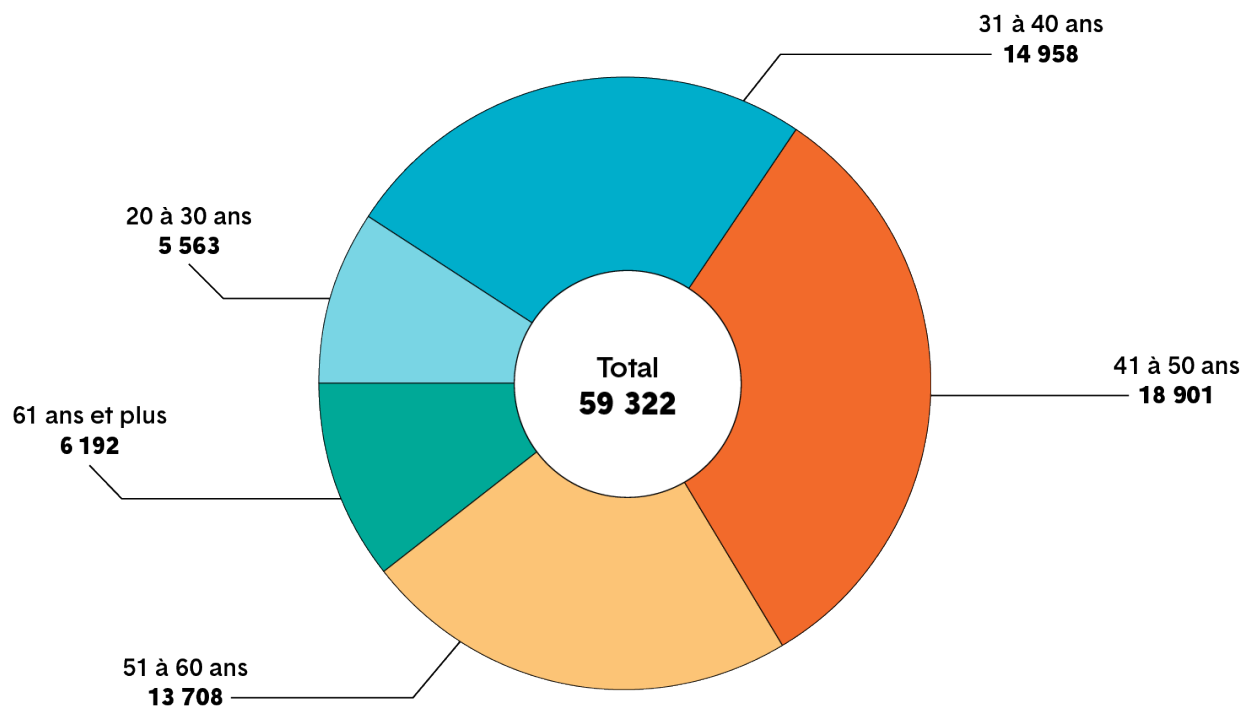


Données démographiques

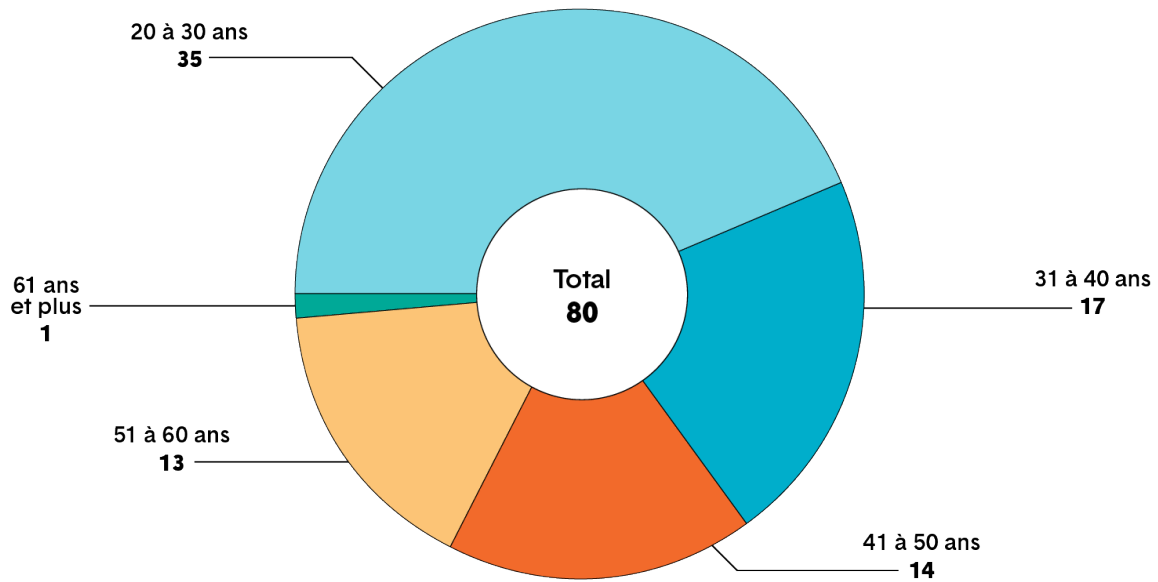
Âge des membres de genre féminin



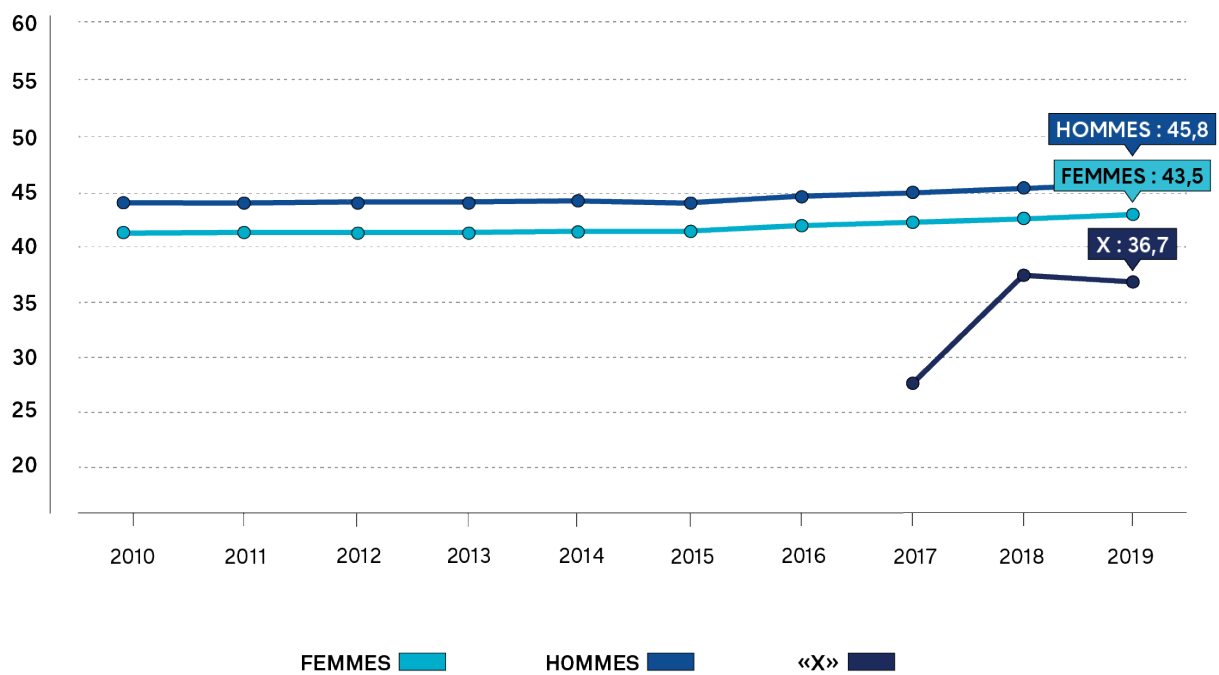
Âge des membres de genre masculin



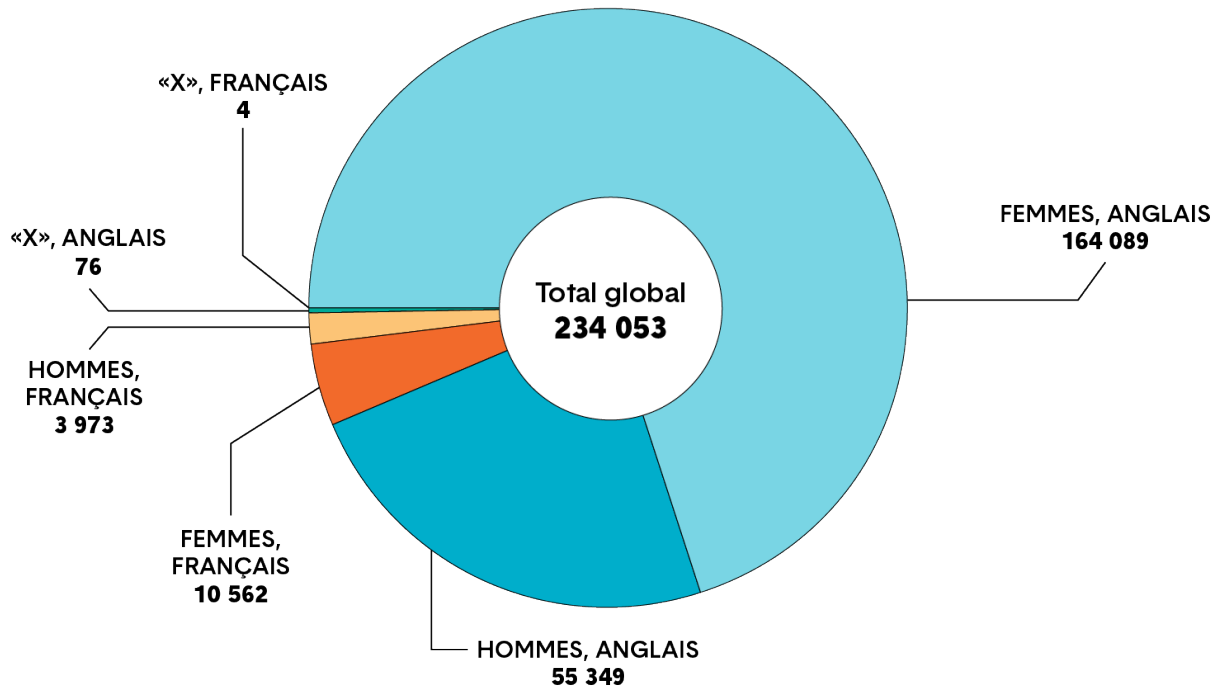
Âge des membres de genre X



Âge moyen des membres

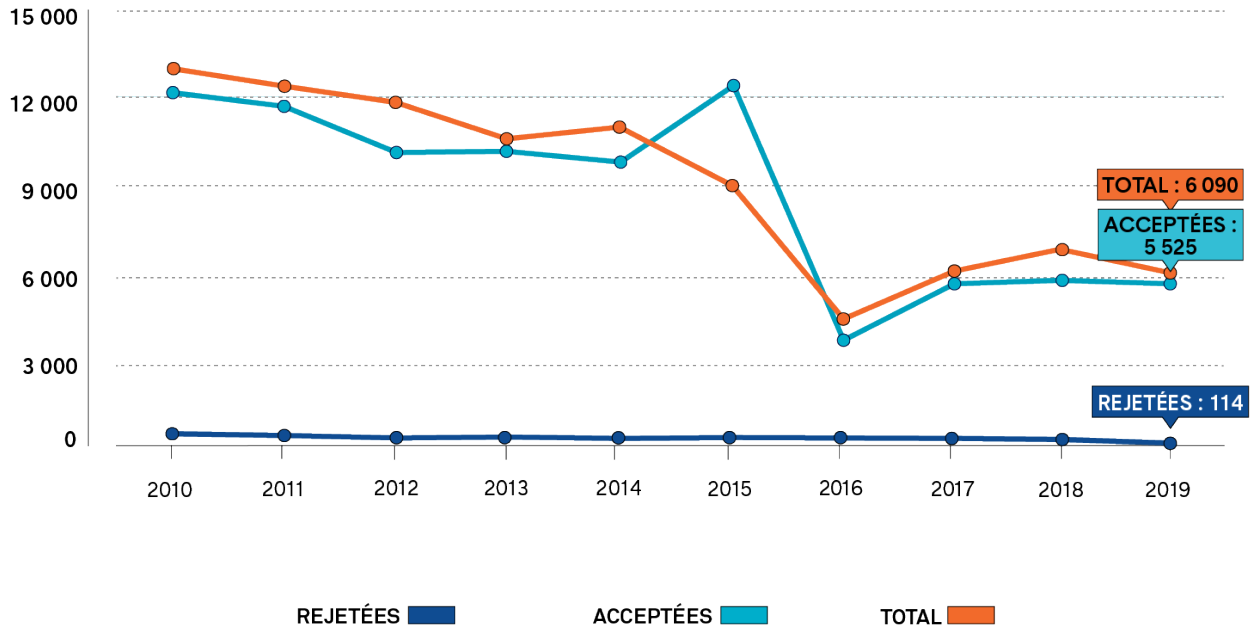


Répartition par genre et langue

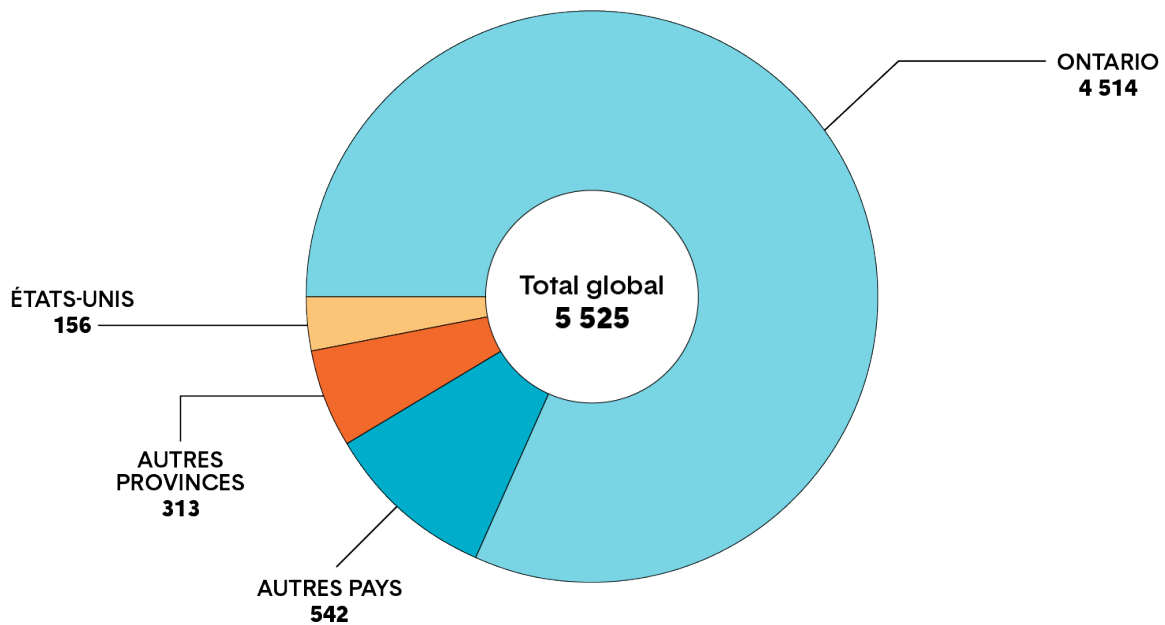


Demandes d'inscription

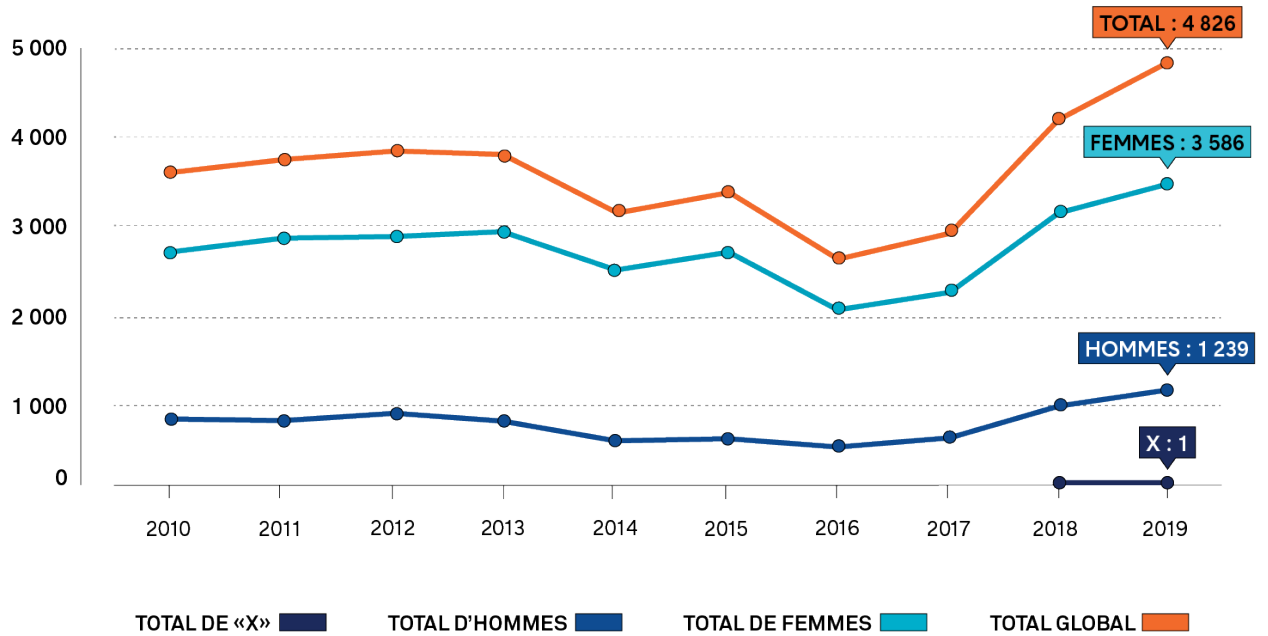
Demandes d'inscription



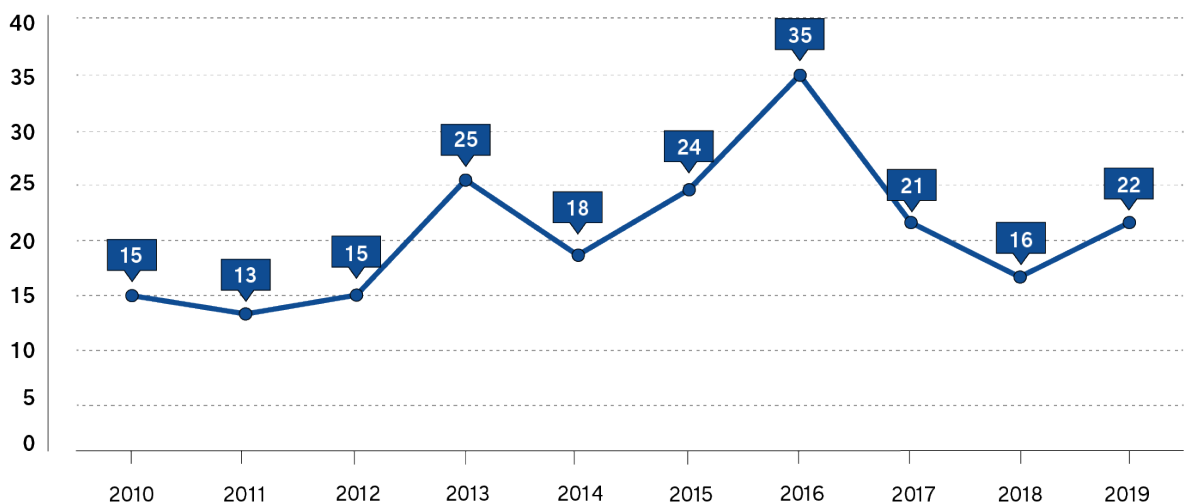
Demandes d'inscription acceptées par territoire de compétence



Personnes ayant terminé le programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année

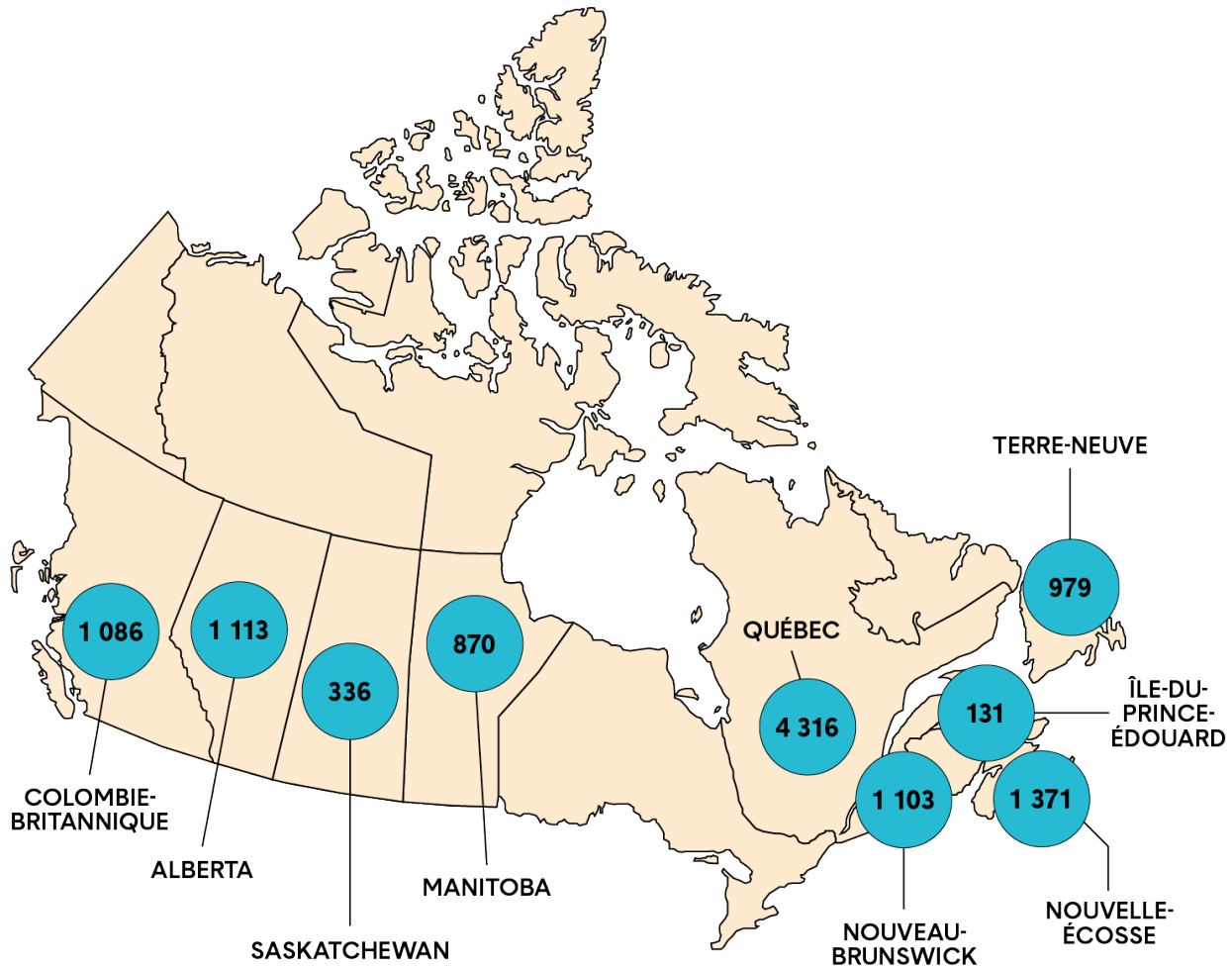


Nombre annuel de décisions du comité d'appel des inscriptions

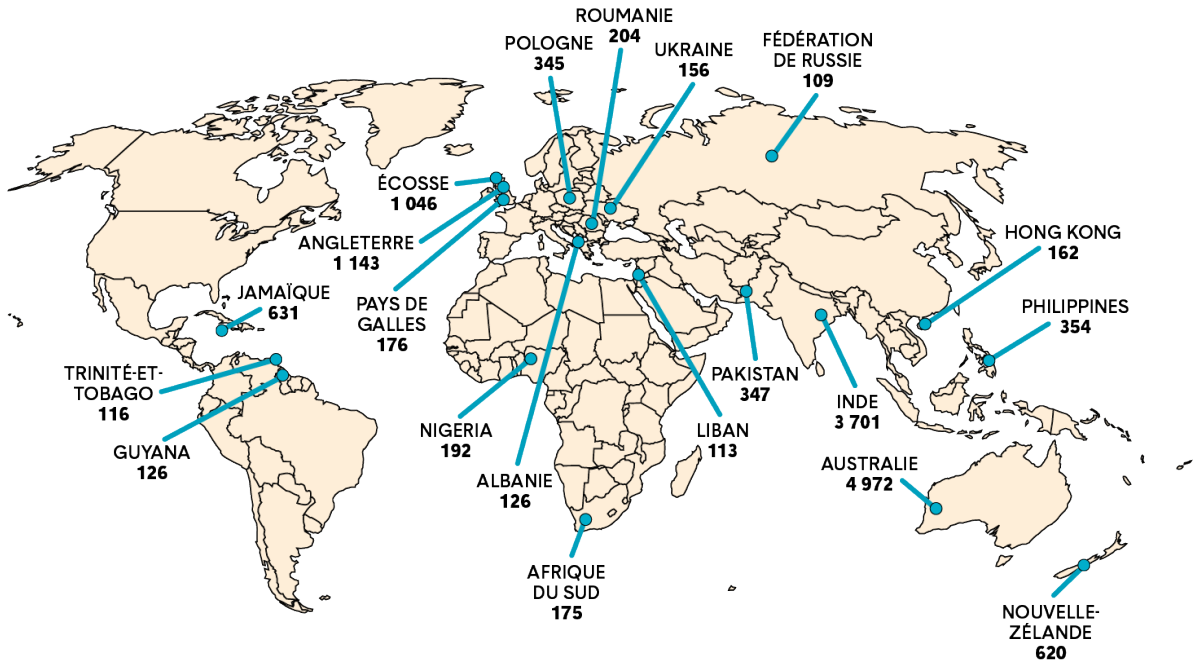


Nombre de membres et lieux de formation

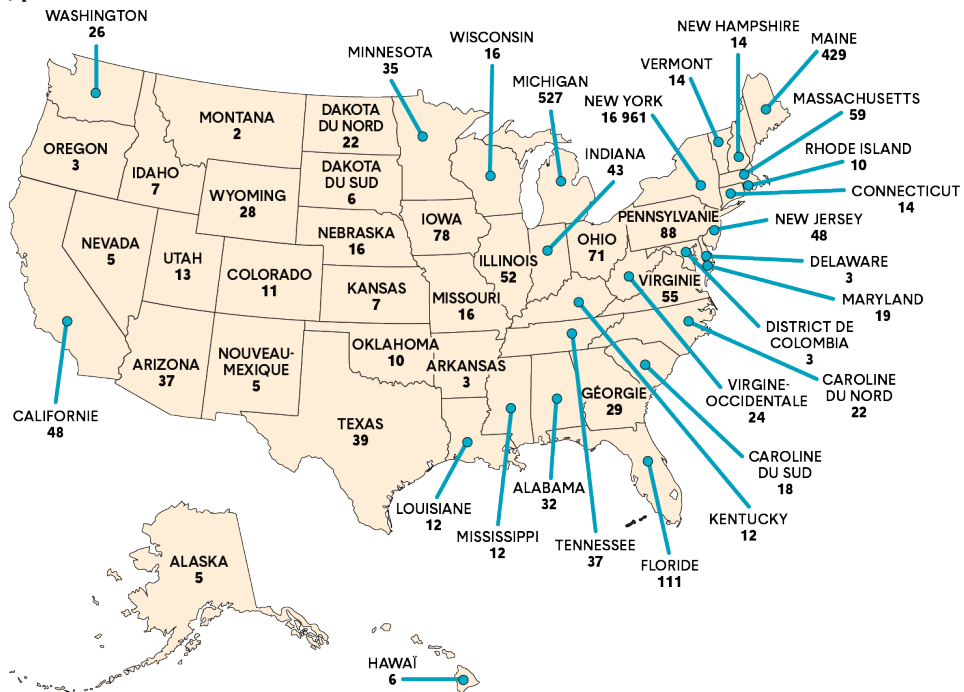
Nombre de membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale



Nombre de membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale (20 principaux pays, sauf les É.-U. et le Canada)



Nombre de membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale aux États-Unis, par État américain



Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario

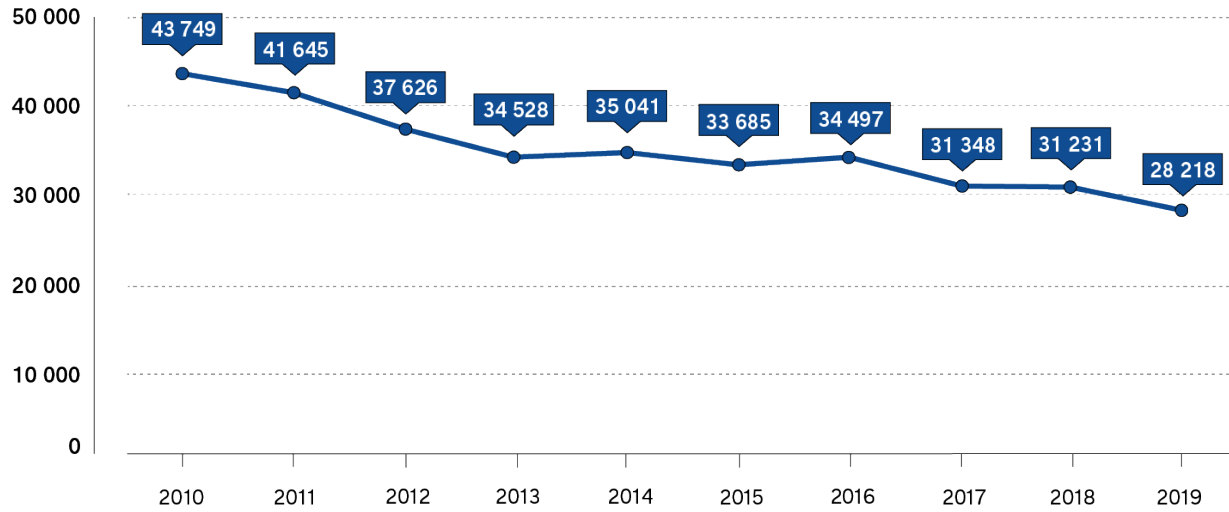
Facultés d'éducation de l'Ontario	Nombre
Charles Sturt University	1
College of Education, Niagara University	131
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	73
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa	293
Faculty of Education, Brock University	524
Faculty of Education, Lakehead University	261
Schulich School of Education, Nipissing University	344
Faculty of Education, Queen's University	586
Faculty of Education, The University of Western Ontario	371
Faculty of Education, University of Ottawa	261
Faculty of Education, University of Windsor	199
Faculty of Education, Wilfrid Laurier University	70
Faculty of Education, York University, Toronto	519
Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto	441
Redeemer University College	26
School of Education, Laurentian University	78
Trent University	153
Tyndale University College & Seminary	60
University of Ontario Institute of Technology	124

Qualifications des membres

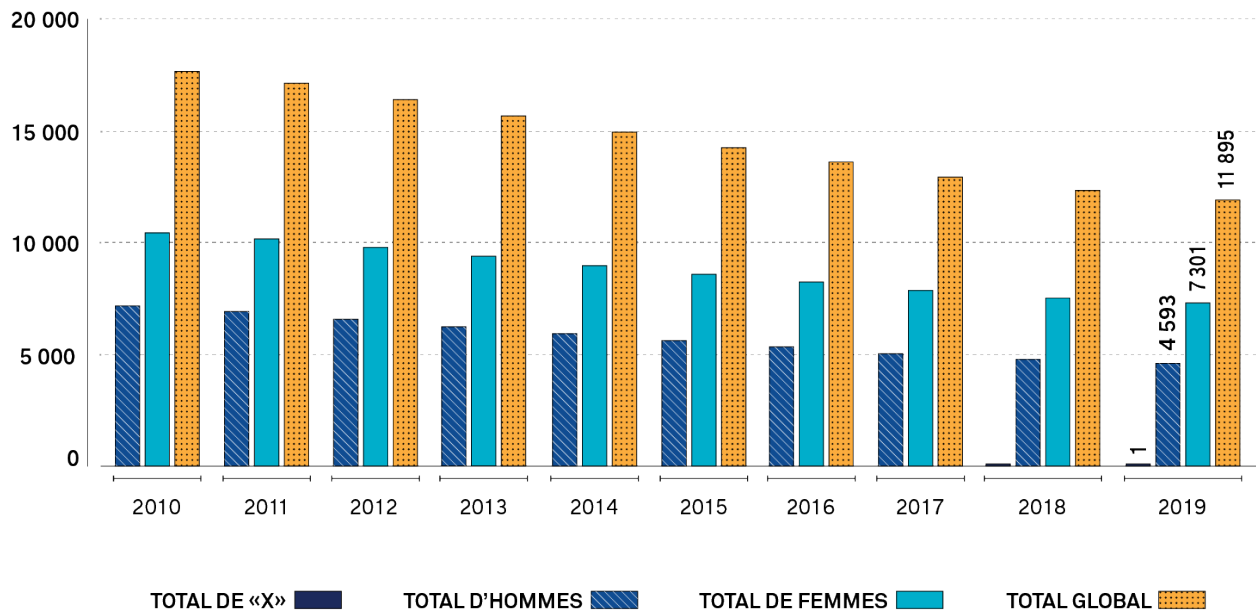
Les 30 qualifications additionnelles les plus accordées en 2019, par matière

Qualification additionnelle	Nombre
Special Education, Part 1	3 091
Teaching English Language Learners, Part 1	1 690
Mathematics, Primary and Junior, Part 1	1 656
Special Education, Part 2	1 572
Religious Education in Catholic Schools, Part 1	1 337
Special Education, Specialist	1 233
Reading, Part 1	1 057
Principal's Qualification, Part 1	969
Principal's Qualification, Part 2	955
Honour Specialist	888
Guidance and Career Education, Part 1	851
Kindergarten, Part 1	702
Mathematics, Primary and Junior, Part 2	625
Teacher Librarian, Part 1	576
French as a Second Language, Part 1	543
Mathematics, Primary and Junior, Specialist	456
French as a Second Language, Part 2	369
Co-operative Education, Part 1	348
Guidance and Career Education, Part 2	326
Teaching English Language Learners, Part 2	321
Reading, Part 2	300
Integration of Information and Computer Technology in Instruction, Part 1	299
Religious Education in Catholic Schools, Part 2	296
Kindergarten, Part 2	256
First Nation, Métis and Inuit Peoples: Understanding Traditional Teachings, Histories, Current Issues and Cultures, Pt 1	255
Guidance and Career Education, Specialist	239
Religious Education in Catholic Schools, Specialist	236
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1	233
French as a Second Language, Specialist	229
Teaching English Language Learners, Specialist	218

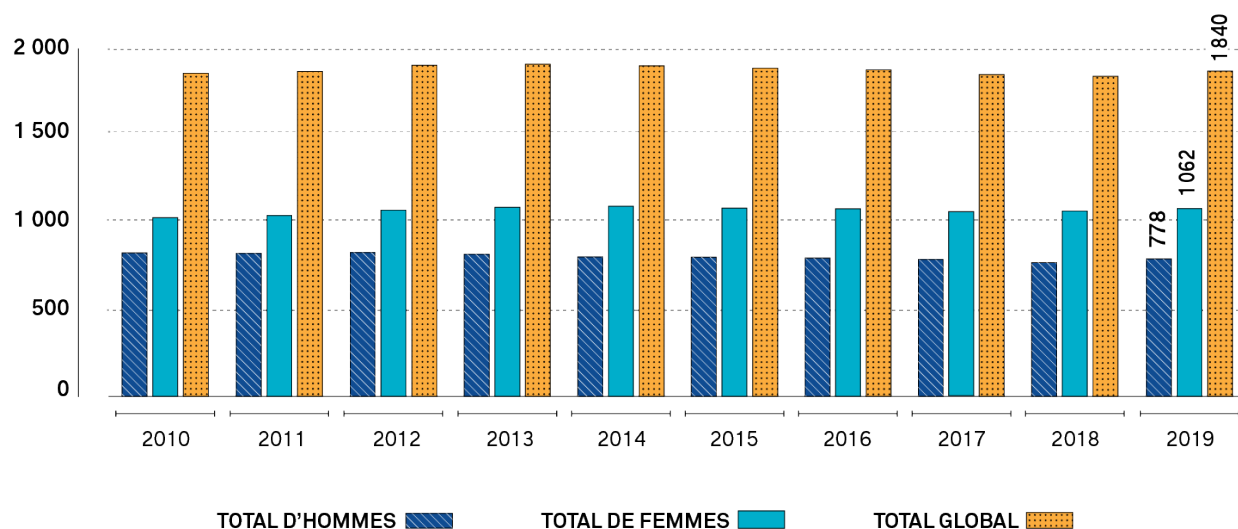
Qualifications additionnelles accordées par année



Membres possédant la qualification de direction d'école (par genre)



Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par genre)



Cours agréés, par fournisseur

Nom du fournisseur	2019
Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)	2
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)	0
Brock University	3
Catholic Community Delivery Organization (CCDO)	1
Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)	0
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)	1
Charles Sturt University in Ontario	0
Dufferin Peel Catholic District School Board	0
Durham District School Board	7

Nom du fournisseur	2019
Eastern Ontario Staff Development Network (EOSDN)	1
Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)	7
Fanshawe College	2
Halton Catholic District School Board	1
Halton District School Board	1
Hamilton-Wentworth District School Board	0
Huron-Superior Catholic District School Board	0
Indigenous Education Coalition (IEC)	0
Kawartha Pine Ridge District School Board	0
Kenjgewin Teg Educational Institute	0
Lakehead District School Board	0
Lakehead University	3
Laurentian University	0
Niagara College Canada	1
Niagara University	6
Nipissing University	10
Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA)	1
Ontario Institute for Studies in Education (OISE) at the University of Toronto	7
Ontario Principals' Council (OPC)	3
Ontario School Counsellors' Association	2
Ottawa Catholic School Board	0

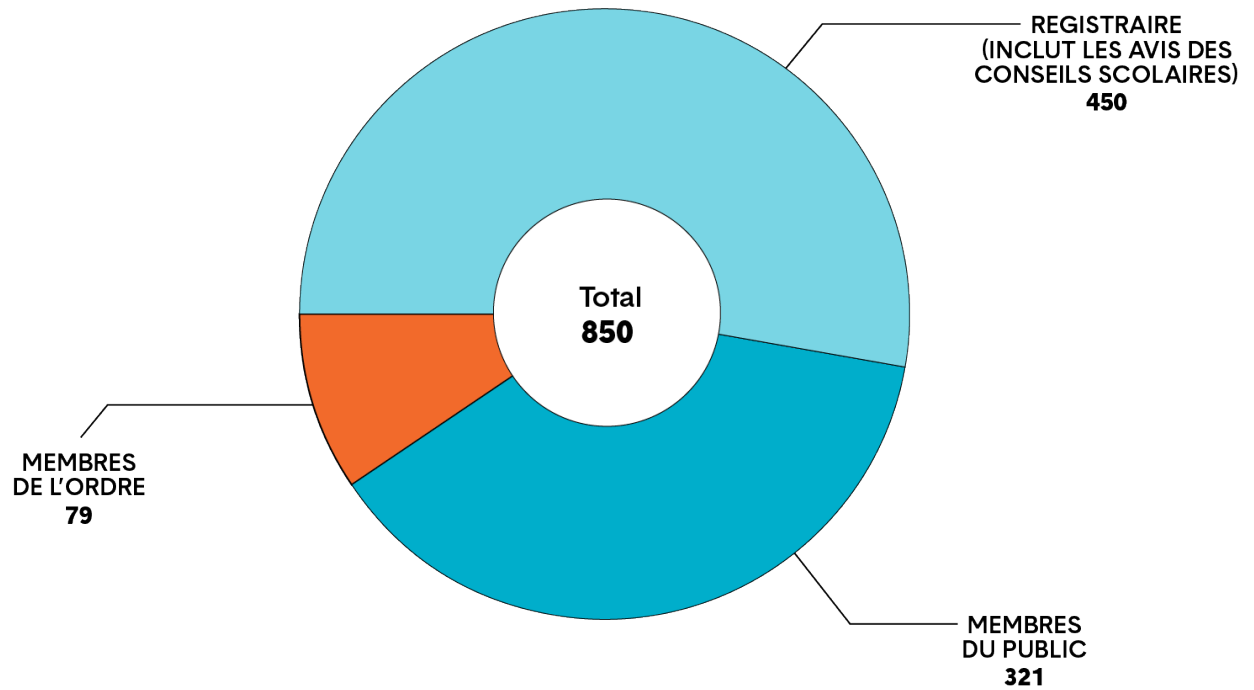
Nom du fournisseur	2019
Peel District School Board	0
Queen's University	24
Rainy River District School Board	0
Redeemer University College	0
Regis College	0
Royal Conservatory of Music	3
Saint Paul University	0
Seneca College of Applied Arts & Technology	0
Six Nations Polytechnic	1
St. Clair Catholic District School Board	0
The University of Western Ontario	5
Toronto District School Board	3
Trent University	14
Université d'Ottawa	10
Université Laurentienne	7
Université Saint-Paul	0
University of Ontario Institute of Technology	1
University of Ottawa	8
University of Windsor	3
Upper Canada District School Board	0
W. Ross MacDonald School for the Blind/Ministry of Education Provincial Schools Branch	0

Nom du fournisseur	2019
Wilfrid Laurier University	4
York Catholic District School Board	5
York Region District School Board	2
York University	8

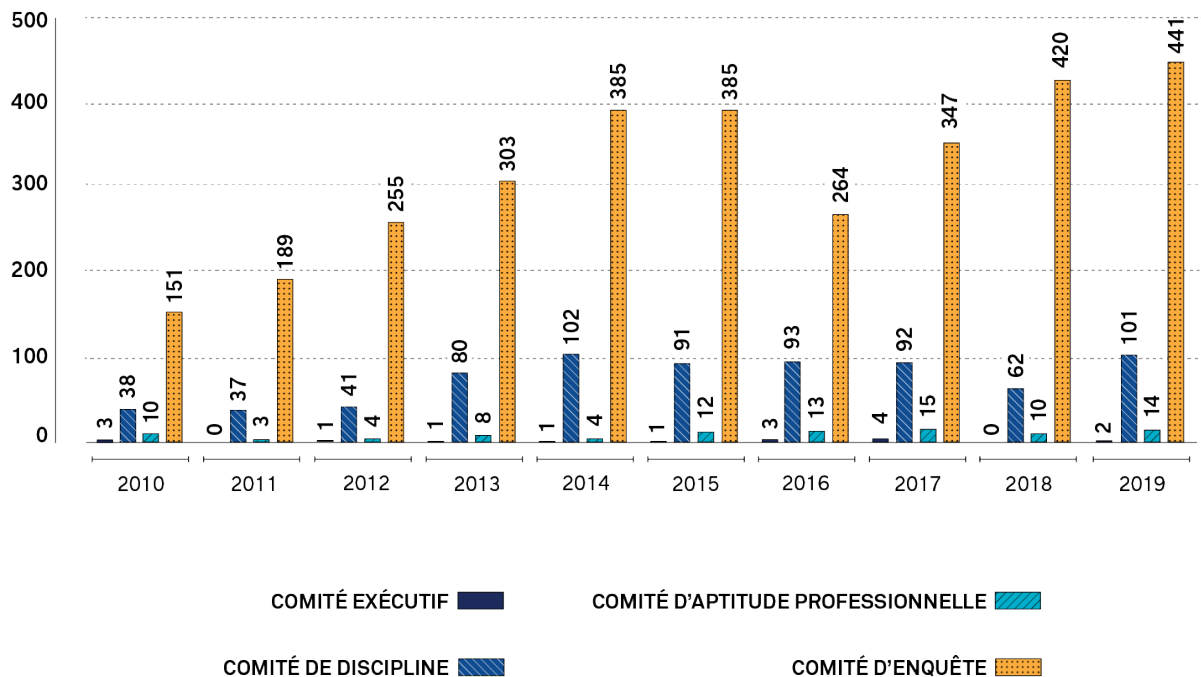
Remarque : Ces statistiques représentent les cours menant à une QA qui ont été soumis aux fins d'agrément. Les données peuvent varier d'une année à l'autre en raison des processus de chaque fournisseur et de la façon dont ils répartissent leurs cours.

Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires

Origine des plaintes



Décisions



Téléchargement des statistiques

Les statistiques suivantes, qui fournissent des données historiques, sont disponibles en format Microsoft Excel et peuvent être téléchargées à partir de notre site web.

Membres de l'Ordre

- Répartition géographique
- Membres figurant au tableau public
- Membres en règle
- Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation)

Données démographiques

- Âge moyen des membres
- Âge médian des membres de sexe féminin
- Âge médian des membres de sexe masculin
- Âge médian des membres de genre «X»

Demandes d'inscription

- Nombre de membres agréés par année
- Demandes d'inscription en suspens (actives ou non)
- Personnes ayant répondu aux critères d'inscription, mais non membres
- Demandes d'inscription rejetées
- Demandes d'inscription
- Personnes ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année
- Décisions rendues en appel des inscriptions, par année
- Demandes d'inscription acceptées

Formation à l'enseignement des membres de l'Ordre

- Nombre total de membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale (sauf les É.-U. et le Canada)
- Nombre total de membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario
- Membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale
- Membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale, par État américain
- Nouveaux membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale (sauf les É.-U. et le Canada)
- Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année
- Nouveaux membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale, par année
- Nouveaux membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale, par État américain et par année

Qualifications des membres

- Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2019
- Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2018
- Qualifications de base des nouveaux membres, par palier et par cycle
- Qualifications de base de tous les membres, par matière et par année (M-I et I-S)

- Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)
- Membres possédant la qualification de direction d'école (par genre)
- Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par genre)
- Cours agréés, par fournisseur et par année
- Nombre de membres par qualification technologique

Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires

- Préoccupations initiales
- Origine des plaintes et décisions



Reddition de comptes

Les états financiers ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, procédures et systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour que l'information financière de l'Ordre soit pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif et, le cas échéant, ils reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les auditeurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les auditeurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence et en l'absence des représentants de l'Ordre. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière et examine et approuve les états financiers.

KPMG, auditeur indépendant nommé par le conseil, a examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes d'audit généralement reconnues et a exprimé son opinion sur ces états financiers. Son rapport est présenté à la page suivante.

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2019;
- l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuelle-

ment ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

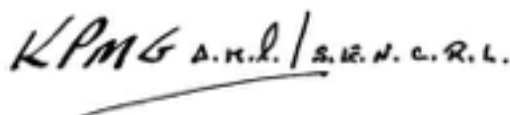
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon

les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés
Vaughan, Canada
Le 4 juin 2020

Bilan

(en milliers de dollars)

31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	4 651 \$	3 716 \$
Placements (note 2)	5 005	8 148
Débiteurs	379	353
Dépôts et charges payées d'avance	243	191
	10 278	12 408
Immobilisations (note 3)	28 286	28 599
	38 564 \$	41 007 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 701 \$	3 880 \$
Produits reportés	1 444	777
Salaires reportés	619	504
Emprunt hypothécaire (note 5)	13 999	762
	20 763	5 923
Emprunt hypothécaire (note 5)	—	13 999
Capitaux propres		
Fonds non affectés	13 791	13 342
Fonds grevés d'une affectation interne (note 9)	4 010	7 743
	17 801	21 085
Engagements et éventualités (notes 7 et 8)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 12)		
	38 564 \$	41 007 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom des membres,

Nicole van Woudenberg, EAO
Présidente du conseil

Chantal Bélisle, EAO
Registraire adjointe

État des résultats et de l'évolution des capitaux propres

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
Produits		
Cotisation annuelle	35 265 \$	35 209 \$
Autres droits	1 429	1 932
Publicité	787	800
Projets spéciaux	12	110
Intérêts et produits divers	568	453
	38 061	38 504
Charges		
Rémunération des salariés	18 041	17 331
Avantages sociaux (note 10)	4 698	4 563
Conseil et comités	705	933
Prestation de services aux membres et aux postulants	3 162	3 307
Exercice de la profession	583	521
Enquêtes et audiences	6 066	4 132
Soutien au fonctionnement	5 073	4 752
Intérêts hypothécaires	831	874
Amortissement	2 186	2 217
Élections du conseil	—	220
	(3 284)	(346)
Insuffisance des produits par rapport aux charges		
Capitaux propres au début de l'exercice	21 085	21 431
Capitaux propres à la fin de l'exercice	17 801 \$	21 085 \$
Les capitaux propres se composent des :		
Fonds non affectés	13 791 \$	13 342 \$
Fonds grevés d'une affectation interne (note 9)	4 010	7 743

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 284) \$	(346) \$
Amortissement sans effet sur la trésorerie	2 186	2 217
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(26)	43
Dépôts et charges payées d'avance	(52)	(17)
Créditeurs et charges à payer	821	(608)
Produits reportés	667	112
Salaires reportés	115	265
	427	1 666
Financement		
Remboursement du principal de l'emprunt hypothécaire	(762)	(719)
Investissement		
Achats de placements	(48 357)	(8 080)
Produit du rachat de placements	51 500	6 573
Achat d'immobilisations	(1 873)	(1 791)
	1 270	(3 298)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	935	(2 351)
Trésorerie au début de l'exercice	3 716	6 067
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 651 \$	3 716 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2019

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'« Ordre ») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario et d'accorder les autorisations d'enseigner.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

En tant qu'organisme de réglementation professionnelle sans but lucratif, l'Ordre n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

La direction a préparé les états financiers de l'Ordre conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'Ordre a adopté les principales méthodes comptables suivantes :

(a) Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les produits.

Les cotisations perçues d'avance sont reportées et comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles s'appliquent.

Tous les autres produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent être raisonnablement estimées et s'il existe une assurance raisonnable qu'elles pourront être perçues.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(b) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie utile estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de l'Ordre, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Bâtiment	30 ans
Amélioration du bâtiment	15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciel	3 ans

(c) Instruments financiers

Les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement ou coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, auxquels s'ajoutent les frais de financement ou coûts de transaction. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement et tiennent compte des intérêts courus.

Les actifs financiers sont soumis annuellement à un test de dépréciation, à la fin de l'exercice, s'il y a une indication de dépréciation. Si tel est le cas, l'Ordre doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant prévu ou le calendrier des flux de trésorerie futurs provenant d'un actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la valeur la plus élevée entre les flux de trésorerie prévus actualisés, le montant que l'Ordre pourrait obtenir en vendant l'actif financier ou le montant qu'il prévoit obtenir en exerçant son droit à toute garantie sur l'actif financier. Si les événements et circonstances s'améliorent, la moins-value sera reprise dans la mesure de l'amélioration, ne dépassant pas la valeur comptable initiale. La moins-value est comptabilisée par le biais d'un compte de correction de valeur, une charge correspondante étant inscrite à l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

	2019	2018
Banque de Montréal, CPG à 2,1 % échu le 14 février 2019	— \$	8 148 \$
Banque de Montréal, CPG à 2,25 % échéant le 15 avril 2020	5 005	—
	5 005 \$	8 148 \$

Le solde des placements comprend des intérêts courus de 5 \$ (148 \$ en 2018).

3. Immobilisations

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	7 660 \$	— \$	7 660 \$	7 660 \$
Bâtiment	12 834	4 064	8 770	9 198
Amélioration du bâtiment	15 575	8 810	6 765	7 687
Mobilier	6 304	5 267	1 037	1 021
Matériel de bureau	5 033	4 575	458	460
Matériel informatique	2 283	1 915	368	306
Logiciel	3 510	282	3 228	2 267
	53 199 \$	24 913 \$	28 286 \$	28 599 \$

Le poste « Logiciel » comprend un montant de 3 214 \$ (2 221 \$ en 2018) qui se rapporte au développement en cours d'un nouveau système de gestion des cotisations intégré à une plateforme de gestion de la relation client. Ce montant ne sera pas amorti avant l'achèvement du projet.

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer au 31 décembre 2019 comprennent les remises gouvernementales exigibles de 52 \$ (274 \$ en 2018).

5. Emprunt hypothécaire

Le 23 juin 2010, l'Ordre a procédé à l'achat de huit étages d'un immeuble commercial en copropriété de 15 étages sis au 101, rue Bloor Ouest. Le vendeur a conservé les six étages du bas, y compris le rez-de-chaussée, qui abrite des locaux commerciaux. Le coût d'achat total de la propriété s'élevait à 20,5 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les immobilisations.

L'Ordre a obtenu de sa banque un emprunt hypothécaire de 14,12 millions de dollars pour financer l'achat. La propriété garantit cet emprunt hypothécaire amorti sur 30 ans.

La propriété, une hypothèque mobilière et une cession générale des loyers et des baux servent de garantie à cet emprunt hypothécaire.

L'Ordre a aussi obtenu de sa banque un emprunt hypothécaire de construction de 6,14 millions de dollars pour financer l'amélioration du bâtiment. Les modalités de cet emprunt hypothécaire sont les mêmes que celles de l'emprunt hypothécaire contracté pour l'acquisition du bâtiment.

Au 31 décembre, les soldes en cours se présentaient comme suit :

	2019	2018
Banque de Montréal, 5,77 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 93 \$, échéant le 30 juin 2020	9 757 \$	10 288 \$
Banque de Montréal, 5,77 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 40 \$, échéant le 30 juin 2020	4 242	4 473
	13 999	14 761
Moins la partie courante	13 999	762
	— \$	13 999

Calendrier des paiements de principal :

2020	13 999 \$
------	-----------

6. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de fonctionnement non garantie de 5 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,5 %. Aucun montant n'avait été prélevé sur la marge de crédit au 31 décembre 2019 (néant en 2018).

7. Engagements

L'Ordre a signé divers contrats de location-exploitation de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

2020	29 \$
2021	29
2022	29

84 \$

8. Éventualités

L'Ordre est exposé à des réclamations qui peuvent survenir de temps à autre dans le cours normal de ses activités. La direction n'a connaissance d'aucune autre situation qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de l'Ordre ou sur ses résultats d'exploitation.

9. Capitaux propres

Le conseil de l'Ordre a désigné comme étant grevés d'une affectation interne certains fonds qui étaient auparavant désignés comme étant non affectés. Les fonds grevés d'une affectation interne ne sont disponibles que sur approbation du conseil. L'objectif de la réserve d'exploitation grevée d'une affectation interne est de disposer de deux mois de flux de trésorerie aux fins du maintien des activités et des programmes en cours ainsi que du financement des occasions et des obligations imprévues.

Au cours de l'exercice, le conseil a approuvé un virement interfonds de 3 733 \$ des fonds grevés d'une affectation interne aux fonds non affectés pour répondre aux besoins en matière d'exploitation, alors qu'en 2018, le conseil avait approuvé un virement interfonds de 8 372 \$ des fonds non affectés aux fonds grevés d'une affectation interne ainsi qu'un prélèvement de 629 \$ sur les fonds grevés d'une affectation interne pour répondre aux besoins en matière d'exploitation.

10. Régimes de retraite

Les enseignantes et enseignants agréés qui travaillent à l'Ordre doivent participer au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « RREO »), un régime à prestations déterminées. Parmi les salariés non enseignants, seuls trois ne participent pas au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (l'« OMERS »), un régime à prestations déterminées semblables au RREO. Le RREO et OMERS sont tous deux des régimes de retraite interentreprises. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. Les cotisations sont déterminées en fonction du relevé de fin d'exercice de chaque régime.

L'Ordre a enregistré une charge de retraite annuelle globale de 1 798 \$ (1 721 \$ en 2018) pour les deux régimes, laquelle est incluse dans les charges au titre des avantages sociaux figurant dans l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

11. Risques financiers

L'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit ou de flux de trésorerie découlant de ses instruments financiers. En outre, l'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à un risque important de liquidité parce que tous les placements sont détenus dans des instruments qui sont très liquides et qui peuvent être cédés pour régler des engagements.

12. Événement postérieur à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était devenue une pandémie. Cette situation a eu une incidence importante sur le plan financier et sur les marchés et a donné lieu à de grandes perturbations sociales. Le 17 mars 2020, l'Ordre a adopté une stratégie de poursuite des activités en période d'urgence faisant intervenir le travail à distance. Les activités de l'Ordre n'ont pas été interrompues et les fonctions essentielles de l'entreprise ont continué d'être assurées à distance. L'Ordre a prévu une stratégie en quatre étapes en vue du retour à la normale progressif des activités. La situation est évolutive et les répercussions financières éventuelles, le cas échéant, ne sont pas connues à l'heure actuelle.



Ontario
College of
Teachers

Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

This publication is also available in English under the title
2019 Annual Report

Pour en savoir plus :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Télécopieur : 416-961-8822
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/pi](https://www.pinterest.com/oct-oeeo.ca/pi)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://www.twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/yt](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/yt)



[oct-oeeo.ca/ig](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/ig)



[oct-oeeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/li)